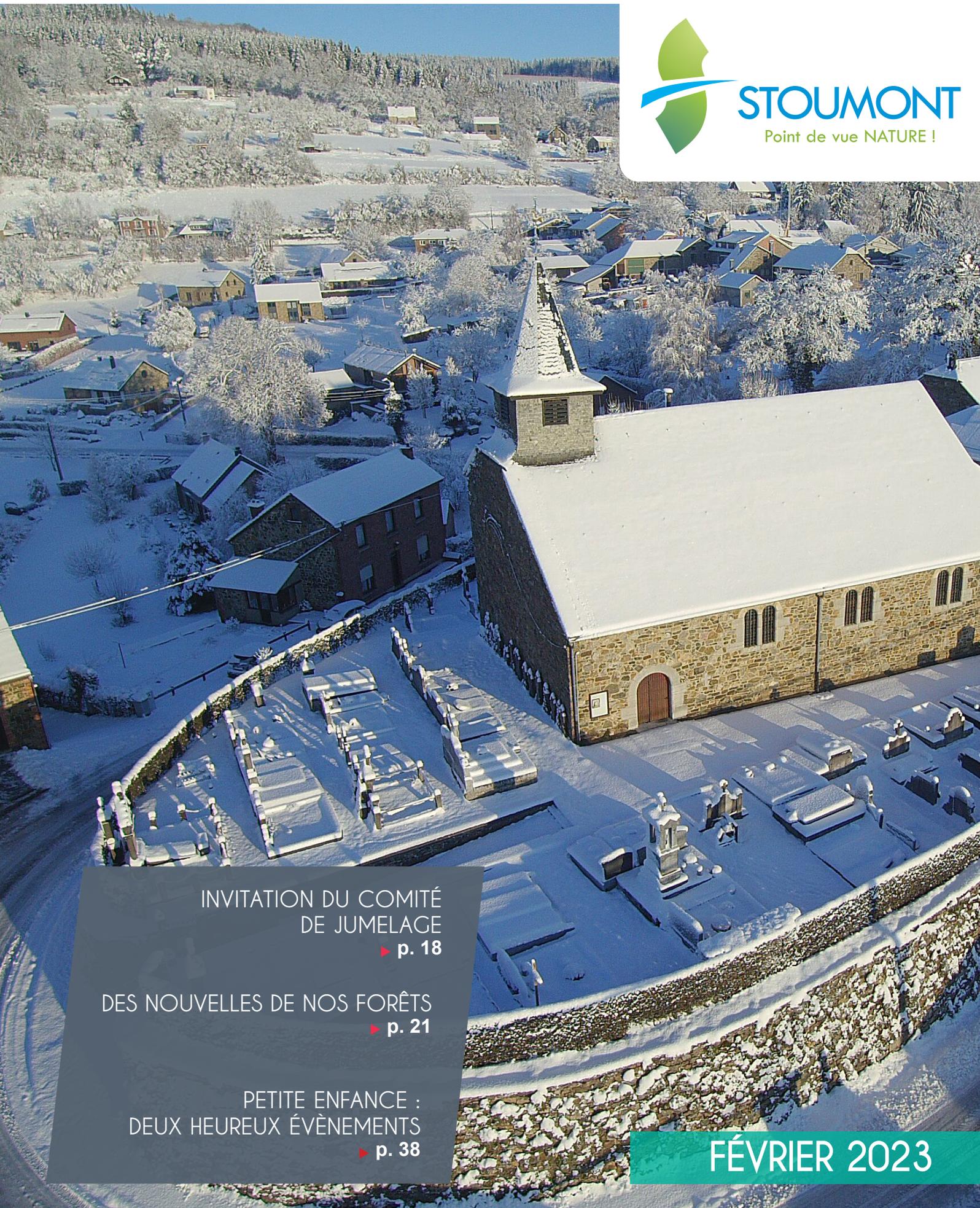


STOUMONTINFOS



INVITATION DU COMITÉ
DE JUMELAGE
▶ p. 18

DES NOUVELLES DE NOS FORÊTS
▶ p. 21

PETITE ENFANCE :
DEUX HEUREUX ÉVÈNEMENTS
▶ p. 38

FÉVRIER 2023

Collège communal			
Didier GILKINET Bourgmestre	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	État civil - Sécurité - Ressources Humaines - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Mobilité - Développement Rural - Communication - Aînés - Jumelage - didier.gilkinet@stoumont.be
Marie MONVILLE 1 ^{ère} échevine	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Finances - Patrimoine Forestier - Tourisme - Développement économique - Cultes - Supracommunalité - Patrimoine communal - marie.monville@stoumont.be
Tanguy WERA 2 ^e échevin	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Transition - Chemins et Sentiers - Enseignement - Accueil Extra-scolaire - Petite Enfance - Jeunesse - Culture et Patrimoine culturel - Démocratie participative et Gouvernance - Bien-être animal - tanguy.wera@stoumont.be
Vanessa LABRUYÈRE 3 ^e échevine	Chevron 56	0498/52.60.48	Travaux - Production et distribution de l'eau - Logement - Sports - Cimetières - vanessa.labruyere@stoumont.be
Albert ANDRE Président CPAS	La Gleize 18	0495/11.36.88	CPAS - Affaires sociales - Égalité des chances - Santé - Emploi - albert.andre@stoumont.be
Conseil communal		Conseil de l'Action Sociale	
Didier GILKINET (VE), Président	Moulin du Ruy 87	0474/97.82.33	Albert ANDRE (VE), Président
Dominique GELIN, Directrice générale		080/29.26.60	Valérie SIMON, Directrice générale CPAS
Membres du Collège communal :		Conseillers CPAS :	
Marie MONVILLE (VE)	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Sophie GASPARD (VE)
Tanguy WERA (VE)	Xhierfomont 40	0497/26.87.71	Marylène LAFFINEUR (VE)
Vanessa LABRUYÈRE (VE)	Chevron 56	0498/52.60.48	Frédéric LEFORT (VE)
Albert ANDRE (VE)	La Gleize 18	0495/11.36.88	Joëlle MARECHAL (VE)
Conseillers communaux :		Etienne LORENT (VE)	
Yvonne VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	0473/58.89.03	Pol PIRON (SD)
Eric DECHAMP (VE)	Moulin du Ruy 84/1	0497/23.38.41	Catherine COLINET (SD)
Alexandre RENNOTTE (VE)	Chession 88	0473/87.02.64	Jürgen BEHLING (SD)
José DUPONT (SD)	Rahier 109	0475/36.71.97	
Samuel BEAUVOIS (SD)	Xhierfomont 52	0497/76.65.33	
Julie COX (SD)	Chevron 39	0497/37.96.97	
Béatrice DEWEZ (SD)	La Gleize 57	0478/66.30.77	
Pol PIRON (SD)	Rte de l'Ambève 47	080/78.60.91	
		VE : Liste VivrEnsemble	
		SD : Liste Stoumont Demain	
		NB : E-mail des Conseillers Communaux et CPAS : prenom.nom@stoumont.be	
Services communaux			
Directrice générale	Dominique GELIN	080/29.26.60	dominique.gelin@stoumont.be
Assistant Direction - Planu	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	sebastien.poncin@stoumont.be
Population - Permis de conduire	Colette GOFFIN	080/29.26.50	colette.goffin@stoumont.be
Etrangers - Casiers judiciaires	Muriel BERKENBOSCH	080/29.26.53	muriel.berkenbosch_ac@stoumont.be
Agent constatateur	Abdenbi FAKHAKH	0472/19.13.81	abdenbi.fakhakh@stoumont.be
Assainissement	Patricia EVRARD	080/29.26.52	patricia.evrard@stoumont.be
Agent technique Travaux	Philippe VOITURON	080/29.26.54	philippe.voituron@stoumont.be
	Cécile MATHIEU	080/29.26.55	cecile.mathieu@stoumont.be
	Charlotte BRAHAM	080/29.26.55	charlotte.braham@stoumont.be
Urbanisme	Ann-Sophie MOËS	080/29.26.56	ann-sophie.moes@stoumont.be
	Coralie ADAM	080/29.26.56	coralie.adam@stoumont.be
Ressources humaines	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	nicole.bonmariage@stoumont.be
	Marie REMACLE	080/29.26.57	marie.remacle@stoumont.be
Comptabilité	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	nicole.marville@stoumont.be
État civil - Assistante compta	Patricia CREMER	080/29.26.59	patricia.cremer@stoumont.be
Eau	Delphine TRIBOLET	080/29.26.61	delphine.tribolet@stoumont.be
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	christine.detaille@stoumont.be
Ecopasseuse - Logement	Martine GROGNARD	080/29.26.63	martine.grognard@stoumont.be
Coordinatrice Pollec	Estelle FABRY	080/29.26.53	estelle.fabry@stoumont.be
Accueil Temps Libre	Rachel BOUHY	080/29.26.63	rachel.bouhy@stoumont.be
PCDN	Marie-Françoise PERAT	080/29.26.66	marie.francoise.perat@stoumont.be
Enseignement - Police - Comm.	Odile TROCH	080/29.26.67	odile.troch@stoumont.be
Recette régionale	Jordan HALIN	080/29.26.82	jordan.halin@stoumont.be
Service des travaux			
Borgoumont 23			
Coordinateur	Christian COLLIENNE	0478/24.21.72	christian.collienne@stoumont.be
Magasinier garage communal	Alain DELPORTE	080/78.53.67	alain.delporte@stoumont.be
Fossoyeur	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	pascal.dumont@stoumont.be
Fontainiers	B. LAFFINEUR	0489/61.32.29	F. BIARD 0489/61.31.02
			J.-Y. MAGAIN 0489/68.96.14
Centre Public d'Action Sociale (CPAS)			
Route de l'Ambève 45 - Fax 080/29.26.88			
Directrice générale CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	valerie.simon@stoumont.be
Accueil - Administration	Charline LEJEUNE	080/29.26.84	charline.lejeune@stoumont.be
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	ariane.bacquelaine@stoumont.be
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	sarah.pastor@stoumont.be
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	christel.houba@stoumont.be
Stoumobile			
Réservation et conditions	0478/48.00.14	ou	080/29.26.87
			Police locale
			Route de l'Ambève 19
			Inspecteur principal Jean-Philippe LOUIS 080/28.19.40
			ZP.StavelotMalmédy.MPStoumont @police.belgium.eu

Bibliothèque

Nicole BONMARIAGE
080/29.26.89
bibliotheque@stoumont.be

Agence Locale Emploi

Catherine MARTIN
0472/98.61.63
cathlavenne@hotmail.com

EDITORIAL

Au moment où je rédige ces lignes, l'année 2022 a définitivement passé le flambeau à l'année 2023.

Nous vivons une mandature inédite, rythmée par des crises à répétition et dont nous n'avons pas ou pas eu la maîtrise ...

Une crise énergétique sans précédent, un contexte économique difficile et un niveau d'inflation que nous n'avons plus connu depuis des décennies, nous conduisent à toujours plus de prudence budgétaire et à prioriser nos priorités.

Choisissons l'optimisme, restons positifs et développons notre résilience, afin de traverser tous ensemble cette période complexe et inédite.

Les 2, 3 et 4 septembre, une délégation d'une vingtaine de Stoumontois-es s'est rendue à Ervy-Le Chatel, en conjuguant le voyage aller à un déjeuner suivi d'une petite visite à Reims. Un très bon moment de rencontre et de convivialité sous une météo au top !

Le 20 septembre, une soirée d'informations a été organisée dans le cadre de la coupe extraordinaire de la Mâle'Hé. L'opportunité pour les différents intervenants de contextualiser l'approche et pour les citoyens intéressés d'obtenir réponse à leurs interrogations.

Le 27 octobre, en introduction de la séance du Conseil communal, les nouveaux membres du Conseil communal des enfants ont prêté serment. Une collaboration avec le Creccide et le Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont. De l'émotion pour un réel engagement de nos enfants, au travers d'une prestation de serment personnalisée. Nous leur souhaitons un excellent travail commun !

A Stoumont, un nouveau Comité des fêtes s'est mis en place, avec une réelle volonté de recréer une dynamique de rassemblement au sein du village. La résidence des artistes n'ayant pas survécu à la crise sanitaire, le nouveau Comité va gérer ce bel outil conjointement avec l'Asbl Le Fagotin, avec l'objectif de valoriser son occupation.

Le 11 octobre, Monique Martin, membre du Comité de jumelage, nous a quittés. Le Comité réitère à toute la famille ses sincères condoléances.

Le 22 novembre, Claire Dossogne de la Résidence Philippe Wathelet de Borgoumont a fêté son 100^e anniversaire ! Toujours un très bon moment dans la vie d'un mandataire local rural ! Claire est la 3^e centenaire de notre commune. Nous lui réitérons toutes nos félicitations !

Comme nombreux d'entre vous l'auront observé, depuis la fin du mois de novembre jusqu'au 31 mars prochain, nous avons, à l'instar de nombreuses communes de Wallonie, pris l'option d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin. Si l'objectif poursuivi est financier, il est aussi environnemental. Dans ce contexte, le Parc naturel des sources a organisé le 28 novembre en soirée à La Gleize une balade thématique autour de l'impact sur les paysages nocturnes et la biodiversité. Nous étions une vingtaine à accompagner les différents représentants de notre Parc, de la Maison de Police et d'Ores. Un bilan sera établi au terme de cette période d'essai afin d'évaluer l'opportunité de pérenniser l'approche.

Le 6 janvier dernier, Daniel Lambotte nous a également quittés. Membre de l'assemblée du Conseil communal entre 2012 et 2018 et membre du jumelage depuis 2005, le Comité de jumelage français s'associe à nous pour réitérer à toute la famille nos sincères condoléances.

Du lundi 27 février au vendredi 3 mars prochain, Infor Jeunes Malmedy organise en collaboration avec notre commune un stage d'aide à l'apprentissage autonome au permis de conduire théorique. Ce stage s'adresse aux jeunes de 17 à 26 ans. Il se déroulera à la buvette du Football de Stoumont.

Enfin, le chantier lié au Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 débutera en mars prochain, en fonction des conditions climatiques. Il concernera d'abord la réfection complète de la voirie au centre du village de Chevron et se poursuivra par la réfection de la voirie traversant le hameau de Habiémont.

Une séance d'informations est programmée en la salle de Chevron, dans le courant de ce mois de février.

Pour terminer et en termes de vœux, je vous encourage à aller à l'essentiel, à vivre et à savourer chaque instant, à choisir la paix et à exprimer notre gratitude à toutes les belles personnes qui illuminent notre vie ! Transformons nos rêves en émotions et en actions, dans la solidarité et la tolérance !

C'est tout ce que je vous souhaite pour cette année nouvelle !

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre



SOMMAIRE

- ▶ Actualités communales p. 4
- ▶ Actualité du CPAS p. 19
- ▶ Forêt p. 21
- ▶ Agriculture p. 25
- ▶ Environnement p. 27
- ▶ Transition p. 30
- ▶ Culture p. 35
- ▶ Vie associative p. 37
- ▶ Sport p. 38
- ▶ Journal de la Jeunesse p. 38
- ▶ Journal des aînés p. 44
- ▶ Noces p. 46

A PROPOS

EDITEUR RESPONSABLE : Didier Gilkinet - COMMUNICATION : Odile Troch - MISE EN PAGE ET IMPRESSION : ExcellencePrint
Photos : ExcellencePrint - www.freepik.com

Actualités communales

CONSEILS COMMUNAUX

CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUILLET 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre acte de la prestation de serment de Mr Pol PIRON et de l'installer dans sa fonction de Conseiller communal.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2023

-de la fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 10.906 euros.

-de la fabrique d'église de Lorcé avec une intervention communale de 3.159 euros.

Il décide, par 6 voix pour et 4 abstentions, d'approuver l'inventaire des Arbres et Haies remarquables de la commune de Stoumont réalisé par les membres du PCDN.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du septième programme d'actions 2023-2025 du Contrat Rivière Amblève/Rour, de s'engager à verser un subside annuel de 4.698 euros et de désigner Mme Marie-Françoise PERAT et M. Tanguy WERA comme personnes relais.

CONSEIL COMMUNAL DU 24 AOÛT 2022

Le Conseil décide, par 8 voix pour et 4 contre, d'approuver la MB 2022/3 avec un nouveau résultat positif de 1.527.045 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer

-au Centre Médical Hélicopté la subvention annuelle de 7.500 euros.

-au T.C. Chevron la subvention annuelle de 1.350 euros.

-au Centre culturel de Spa/ Stoumont/ Jalhay la subvention annuelle de 11.541 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget de la Fabrique d'église

-de Rahier avec une intervention communale de 9.705 euros.

-de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 4.017 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'acquérir, via un leasing financier d'une durée de 7 ans, un tracteur John Deere neuf pour un montant négocié de 133.000 euros TVAC.

Il décide, par 8 voix pour et 4 contre, de réaliser le relamping des bâtiments communaux, soit les écoles communales de Chevron, La Gleize, Moulin du Ruy, Rahier, la crèche de Chevron, pour un montant total de 45.037 euros TVAC, via le Fonds Elia de soutien communautaire.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale de marché pour la fourniture d'énergie organisée par l'intercommunale FINIMO.

Il décide, à l'unanimité, de solliciter le Gouvernement wallon pour la prise en compte des difficultés financières qu'engendrent la mise en application des obligations légales liées à l'assainissement des terres excavées.

CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'établir pour 2023 la redevance sur la consommation d'eau distribuée au départ d'une distribution publique.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer au Comité des fêtes de Chauveheid le subside de 1.650 euros prévu au budget 2022.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la demande de libération de fonds s'un montant de 12.000 euros au profit de l'ASBL Commission de gestion du parc naturel des Sources, soit 6.000 euros en 2022 et 6.000 euros en 2023.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le budget 2023

- de l'Eglise protestante d'Aywaille avec une intervention communale de 2.079 euros.

- de la Fabrique d'église de La Gleize avec une intervention communale de 4.627 euros.

Il décide, à l'unanimité, de répondre à l'appel à projet « Plan Cigogne +5200 ».

Il décide, à l'unanimité, de répondre à l'appel à projet conjoint entre le « Plan Cigogne +5200 » et le « Plan équilibre 2021-2026 » afin de créer 14 places de crèche dans le village de La Gleize.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de l'«Ecole des filles» à Stoumont, à l'ASBL Le Fagotin et au Comité des fêtes de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition de l'ancienne bibliothèque de Chevron à l'ASBL «Ecole Ste Thérèse».

Il décide, par 10 voix pour et 1 abstention, d'organiser une vente publique groupée de bois marchands le vendredi 7 octobre au Centre récréatif de Remouchamps.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention de coopération avec le pôle territorial « Verviers Maurice Heuse ».

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale de marché pour la fourniture d'électricité 100% renouvelable et de gaz naturel organisée par l'intercommunale FINIMO pour la période du 1.01.2022 au 31.12.2025.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications apportées à la convention établie entre la Commune et l'ASBL Loisirs et Jeunesse de Rahier pour le stockage et la gestion d'une station de lavage Electrolux et de gobelets réutilisables.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'A.G. de l'A.I.D.E. du 18 octobre 2022.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer au nouveau protocole de collaboration entre les Communes et le Département de la Police et des contrôles du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Il décide, à l'unanimité, d'introduire la demande initiale d'engagement dans le système de subvention pour le maintien d'un agent constatateur en matière environnementale à temps plein.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'adopter le règlement communal de conservation de la nature relatif au nourrissage du gibier.

CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2022

Préalablement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour,

Les membres du Conseil communal des enfants ont été invités à prêter serment, Nathan ABINET, Chloé BEAUPAIN, Juliette COUVREUR, Garance de HARENNE, Noah LAURENT et Célia ZINCK.

Le Conseil valide le rapport annuel 2022 sur les synergies Commune/CPAS .

Il décide, par 7 voix pour et 4 abstentions, d'approuver la M.B. 2022/4 avec un nouveau résultat positif de 1.580.129 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2022 d'un montant de 1.350 euros au F.C. Chevron.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2023 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 8.946 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'A.G. du Foyer Malmédien du 9 novembre 2022.

Il désigne, à l'unanimité, les représentants pour l'intercommunale « S.C. Fagnes et Plateau », anciennement « Le Foyer malmédien ».

Il décide, par 7 voix pour et 4 abstentions, d'organiser une vente de bois de chauffage groupée avec la ville de Stavelot le 4 novembre 2022 dans les installations sportives du FC Ster/Francorchamps.

CONSEIL COMMUNAL DU 14 NOVEMBRE 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2023 du C.P.A.S. avec une prévision de recettes à l'ordinaire de 1.342.944,96 euros et de dépenses de 1.332.380,97 euros , soit un résultat présumé de 10.563,99 euros, le budget extraordinaire étant équilibré à 42.500 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement de consultation de marché relatif au financement

-de travaux aux voiries de Chevron et de financer un emprunt de 510.000 euros sur 20 ans ;

-de travaux aux réservoirs de Stoumont et Chession et de financer un emprunt de 195.00 euros sur 25 ans.

Il décide, à l'unanimité, d'inscrire une somme de 135.316 euros au budget 2023 pour la dotation à la zone de secours.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer la subvention 2022 d'un montant de 2.391 euros à la radio Impact FM.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'approuver le pourcentage du coût véritable de 104% pour les déchets ménagers et assimilés 2023.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'approuver le règlement 2023 en matière de taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers dans le cadre du service de collecte.

Il décide, par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention, d'établir une taxe communale de 140 euros sur les piscines privées d'au moins 10m².

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'établir pour les exercices 2023 à 2025 une taxe de séjour de 105 euros par lit pour les établissements touristiques.

Il décide, par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention, d'établir pour les exercices 2023 à 2025 une taxe annuelle de 660 euros pour les secondes résidences.

Il décide, par 7 voix pour et 4 contre, d'établir pour les exercices 2023 à 2025 une taxe d'un montant annuel de 70 euros sur les immeubles raccordés au réseau d'égouts et/ou susceptibles de l'être.

Il décide, par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention, d'établir une redevance pour les exercices 2023 à 2025 sur les demandes de renseignement d'urbanisme et de documents urbanistiques.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier de charges pour la fourniture d'équipements de mesure de débit/compteurs à ultrasons communiquant pour la distribution de l'eau, montant estimatif de 71.390 euros TVAC..

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'ordre du jour de l'A.G. du 13 décembre 2022 de l'intercommunale IMIO.

CONSEIL COMMUNAL DU 22 DÉCEMBRE 2022

Le Conseil décide, par 7 voix pour et 2 contre, d'approuver le budget ordinaire 2023 avec des prévisions de recettes de 9.152.795 euros et de dépenses de 7.349.453 euros, soit un résultat positif de 1.803.342 euros.

Le budget extraordinaire est équilibré à 2.195.197 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer aux diverses associations les subventions 2022 prévues au budget .

Il décide, par 7 voix pour et 2 contre, d'approuver la redevance sur les concessions de sépultures pour les exercices 2023 à 2025.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la modification budgétaire 2022/1 de la Fabrique d'église de Lorcé.

Albert André
Echevin des affaires sociales

LA KIDS-ID

La kids-ID est le document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de 12 ans.

Les enfants de moins de 12 ans peuvent également voyager dans l'Union européenne et dans certains autres pays avec une Kids-ID. Dans certains pays, l'enfant doit être accompagné d'un parent ou d'un tuteur et/ou être en possession d'une autorisation parentale.

La Kids-ID n'est pas obligatoire et vous devez en faire vous-même la demande pour vos enfants au service population de votre commune.

Le prix est de 7.30€ et le délai pour l'obtention est de 2 semaines. Il faut la demander à temps. La procédure rapide coûte nettement plus cher, c'est 100.80€.

Pour une demande de Kids-ID auprès de l'administration communale, il faut :

- exercer l'autorité parentale sur l'enfant ;
- **se rendre avec l'enfant à la commune ;**
- fournir une photo récente de l'enfant.

La Kids-ID ne contient pas les empreintes digitales.



Avant de réserver un voyage à l'étranger, assurez-vous que chaque membre de la famille soit en ordre de documents d'identité.

Vous pouvez le vérifier sur le site <http://diplomatie.belgium.be/fr>

LE PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire modèle « carte bancaire » a été introduit le 7 juillet 2010 par quelques communes « pilotes » avec une validité administrative de 10 ans maximum. Les premiers permis délivrés par l'administration communale de Stoumont datent de 2013.

Votre demande de renouvellement de permis de conduire format carte bancaire doit être introduite 3 mois avant la fin de validité. Prenez contact avec le service Population.

Le permis de conduire au format carte bancaire est renouvelé tous les 10 ans pour combattre la contrefaçon. Ce permis de conduire répond aux exigences de sécurité maximales.

Le permis de conduire format papier reste valable en Belgique et à l'étranger suivant la réglementation du pays.

Le permis de conduire national est suffisant pour les pays de l'Union européenne.

Pour les pays hors Union européenne, signataires de la Convention de Vienne, vous devez demander un permis de conduire international. Prenez contact avec le service Population

Nous vous rappelons également, qu'en vertu de l'article 50 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, vous **devez** renouveler votre permis de conduire (format papier) :

- suite à sa perte ou son vol ;

- si votre document est abîmé ou illisible ;

- **si la photo n'est plus ressemblante** ou décollée.

Si vous souhaitez renouveler votre permis de conduire, votre administration vous délivrera un permis de conduire européen format carte bancaire.

Le coût est de 23 €.



VÉRIFIEZ LA DATE DE VALIDITÉ DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE!



Le permis au format « carte bancaire » a une validité de 10 ans !
 Votre permis n'est plus valable dans 3 mois ?
 Prenez contact avec votre commune pour le renouveler.



www.mobiliteit.belgium.be



Ce 13 janvier, c'est au Château de Rahier que notre Bourgmestre s'est adressé à l'ensemble du personnel dans le cadre de l'An Neuf

Chers membres du personnel, cher-es toutes et tous, bonsoir,

Accompagné de Dominique et de Valérie, nos directrices générales, des membres du Collège, en présence des membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale, je suis particulièrement heureux de vous pouvoir à nouveau vous accueillir et vous adresser ce soir, ces quelques mots dans le cadre de notre traditionnelle réception du Nouvel An.

Nous vous remercions d'avoir répondu aussi nombreuses et nombreux à notre invitation et nous nous en réjouissons.

Trois années déjà que nous ne sommes rassemblés Assurément, nous vivons une mandature inédite, rythmée par des crises à répétition et dont nous n'avons pas ou pas eu la pleine maîtrise

Cette mandature a débuté en 2019 par une crise sanitaire au niveau forestier, qui a inévitablement impacté tant notre forêt que les finances communales.

La crise sanitaire en lien avec la Covid-19 s'est ensuite ajoutée au printemps 2020. Elle a, non seulement modifié l'organisation et nos modalités du travail mais également la relation aux citoyens, sur fond de digitalisation croissante ...

Des inondations exceptionnelles ont marqué le mois de juillet 2021. Et si notre Commune a heureusement été moins impactée que d'autres communes de notre Arrondissement, près de 130 maisons n'en ont pas moins été touchées.

Enfin, en février 2022, la guerre en Ukraine a engendré des mouvements de population vers les pays d'Europe de l'Ouest, avec un accueil à coordonner par l'ensemble des communes belges.

Toutes ces événements nous ont mobilisés et mobilisent encore certaines et certains d'entre nous.

Ils sont aujourd'hui conjugués à un contexte économique difficile et à une inflation que nous n'avions plus connue depuis des décennies.

Pendant, durant toutes ces années, notre Commune a continué à assurer ses missions de service public.

Je souhaiterais, ce soir, vous remercier toutes et tous pour votre engagement et votre implication et ce, malgré la petite taille de nos structures et les moyens tant humains, techniques que financiers qui sont les nôtres.

Et comme j'en ai eu l'opportunité de vous l'exprimer lors de nos rencontres de décembre dernier, je souhaiterais vous rappeler qu'il est essentiel de conserver un état d'esprit positif, d'unir nos efforts dans la solidarité et de donner un sens à notre action, afin de traverser cette période complexe et inédite et de continuer à offrir le meilleur service possible à l'ensemble des citoyen-nes de Stoumont.

Aussi, tournons vers demain et faisons ensemble de 2023 une année chaleureuse au cours de laquelle nous prendrons soin les uns des autres.

Puisse-t-elle également, pour chacune et chacun d'entre nous, sur le plan personnel, être chargée d'émotions positives, de légèreté et de nombreux de moments de joies partagées avec nos proches.

C'est le sens du message que je souhaite vous partager ce soir.

Cela étant, cette soirée représente toujours également une belle opportunité pour l'Administration communale et pour le CPAS de féliciter et remercier ses jubilaires et ses retraités.

Avant ce moment de mise à l'honneur, je propose de nous recueillir quelques instants, à la mémoire de quatre collègues disparus, je cite : Cathy Lhoir du service ATL, Alain Lambert du service technique des travaux, Manu Lamesch et Alain Résimont du service des travaux et à la mémoire d'un ancien membre de l'assemblée du Conseil communal récemment disparu, Daniel Lambotte.

Je vous remercie.

Cette année, avec des anniversaires d'ancienneté professionnelle couvrant les années 2020, 2021 et 2022. les jubilaires sont évidemment nombreuses et nombreux, les retraités également.

Avec 10 années d'ancienneté :

- Christel Houba, entrée le 01 février 2010
- Christiane Darimont, entrée le 10 mars 2010
- Daniel Seffer, entré le 1er juin 2010
- Julien Constant, entré le 27 juillet 2010
- Audrey Rosseler, entrée le 12 janvier 2011
- Nathalie Van Lancker, entrée le 1er octobre 2011
- Nadine Michel entrée le 09 janvier 2012
- Marc Mathieu, entré le 12 janvier 2012
- Odile Troch, entrée le 06 août 2012
- Céline Grégoire, entrée le 11 octobre 2012

Avec 20 ans d'ancienneté :

- Sébastien Poncin, entré le 14 mars 2002



Avec 25 ans d'ancienneté :

- Eric Garsou, entré le 6 avril 1995
- Pascal Dumont, entré le 7 novembre 1995
- Frédéric Siquet, entré le 1er août 1997

Avec 30 ans d'ancienneté :

- Christiane Constant, entrée le 1er septembre 1990
- Dominique Salmon, entrée le 18 février 1991
- Jean-Yves Dumont, entré le 1er octobre 1991
- Katty Grosjean, entrée le 14 novembre 1991

Avec 35 ans d'ancienneté :

- Christine Detaille, entrée le 2 mai 1985
- Josiane Goffard, entrée le 1er septembre 1985
- Christiane Legros, entrée le 1er septembre 1985
- Christine Corbay, entrée le 1er octobre 1985
- Luc Gabriel, entré le 1er août 1987

Avec 40 ans d'ancienneté :

- Eliane Fontaine, entrée le 1er août 1982

Félicitations à toutes et tous ! Merci pour votre loyauté et votre fidélité à nos institutions de proximité ! Belle continuation pour la suite de cheminement professionnel !

Enfin, six d'entre nous sont partis à la retraite, et je laisserai le soin à Albert et à Tanguy d'exprimer quelques mots, selon qu'il s'agisse du CPAS, de l'enseignement ou de l'ATL.

Je cite dans l'ordre des départs :

- Liliane Doyen, retraitée depuis le 30 avril 2020
- Alain Pétré, retraité depuis le 30 avril 2020
- Brigitte André, retraitée depuis le 1er juillet 2020
- Cathy Noël, retraitée depuis le 30 avril 2021
- Anne Lejeune, retraitée depuis le 30 avril 2021
- Lucienne Boutet, retraitée depuis le 1er avril 2022

Bravo et merci ! Un nouveau chapitre s'est ouvert à vous. Belle et longue route pour la suite !

Avant de clôturer, je souhaiterais au nom du Collège communal remercier :

- les membres du personnel qui se sont investis dans l'organisation et la préparation de cette soirée
- les Amis de l'Ancien Château, toujours présents aux côtés de l'Administration et leur Président, Philippe, pour la coordination

Chères vous toutes, chers vous tous,

Je terminerai ces quelques mots, en vous partageant une citation du philosophe allemand, Friedrich Hegel, je le cite :

« Écoutons la forêt qui pousse plutôt que l'arbre qui tombe ! »

Vivons au présent, stimulons notre créativité, mettons de la légèreté dans notre vie et dans celle des autres et ne cessons jamais de nous émerveiller !

Je nous souhaite une très belle année 2023 !

Merci pour votre attention et belle soirée !



RÉNOVATION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIÈRE DE STOUMONT

Le chantier a consisté à démolir la partie effondrée du mur ainsi que l'ancienne morgue, instable et dégradée. Le mur qui est en fait un mur de soutènement a quant à lui été reconstruit par des fondations en béton et un parement maçonné avec les pierres récupérées de la démolition.

Préalablement, deux monuments accolés au mur ont dû être déplacés avec précaution afin de pouvoir réaliser les fondations appropriées. Ces monuments ont été replacés après travaux.

Les anciens couvre-murs en terre cuite ont tous été remplacés par des couvre-murs en béton coulé sur place, harmonisant de cette manière l'ensemble du mur d'enceinte du cimetière.

Ces nouveaux couvre-murs garantiront une étanchéité verticale et empêcheront que le mur ne se dégrade à nouveau.

Ces travaux font partie du Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021) et sont subsidiés par la Wallonie à hauteur de +/- 60%.

A l'issue d'une mise en concurrence, les travaux ont été réalisés par une entreprise locale pour un montant de commande de 50.800 euros HTVA.

La remise en état des pelouses à proximité des terrains de pétanque et quelques finitions sont encore attendues au printemps.

Un beau travail de maçonnerie de pierres du pays comme on les aime à Stoumont !

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Nous nous efforçons de mettre à niveau le parc de véhicules du service des travaux et de ne plus attendre que les véhicules soient en fin de vie pour les remplacer. Notre tracteur faisait encore partie des véhicules à programmer dès que possible au budget mais suite à un incendie en juillet 2022 dû à un court-circuit, nous avons été obligé de le remplacer en urgence !

Une prospection des véhicules de stock disponibles, des essais de différents véhicules et le lancement rapide d'un leasing financier ont permis l'acquisition en octobre 2022, chez Sprimat (Sart-lez-Spa), d'un tracteur de marque John Deer modèle 6120M, pour un montant de 133.000 euros TVAC.

L'épaveuse qui avait subi des dommages pendant l'incendie a pu quant à elle être réparée et remise en fonction.

Quelques données techniques pour les passionnés : 120 cv (+ surpuissance de minimum 20 cv), moteur 4 cylindres de 4l, 4x4, boîte de vitesses fullpowershift, poids de 6.800 kg, masses complémentaires au roues arrières et à l'avant, cabine panoramique avec vitres latérales incassables, siège pneumatique basse fréquence rotatif, climatisation automatique, pneus Trelleborg, empattement de 240 cm.

Si vous ne l'avez pas encore aperçu, vous le verrez bientôt dès le printemps lors du fauchage des bords de route !

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



DÉNEIGEMENT

Je tenais à remercier toute l'équipe de déneigement qui s'est mise à disposition des citoyens ces 20, 21 et 22 janvier 2023.



Nous savions que la neige arrivait mais elle est tombée très rapidement, intensément et en continu pendant de longues heures.

Mis à part quelques culs-de-sac et autres petits chemins difficiles d'accès par nos véhicules, les routes et chemins ont été dégagés grâce à une bonne organisation du service et à l'expérience des plus anciens qui connaissent le territoire par cœur, ils se reconnaîtront.

J'en profite également pour rappeler qu'il est indispensable que les voies soient dégagées pour que les ouvriers puissent réaliser leur travail. En effet, des véhicules mal garés ou des haies non entretenues qui retombent sous le poids de la neige rendent parfois le déneigement difficile, voire impossible.

L'étendue de notre belle commune ne permet pas toujours de repasser plusieurs fois dans la journée au même endroit.

Merci d'ores et déjà pour votre vigilance et votre collaboration !

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux

APRÈS MOULIN DU RUY, CHESSION, NEUVILLE, MARTINVILLE... HABIÉMONT !

Dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021), la route d'Habiémont va être réfectionnée en profondeur. Avant le début de ce chantier programmé pour cette année, nos ouvriers ont posé une nouvelle conduite qui remplacera l'actuelle dès que les raccordements individuels seront réalisés (chantier staté avec l'arrivée du froid et de la neige).



Cela nous permettra de ne plus toucher à la voirie pendant de longues années.

Encore un travail de remplacement de conduite réalisé entièrement par le service ouvrier que je remercie pour l'exécution de qualité.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux



LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC) 2019-2021

Petit rappel (cfr Bulletin communal de septembre 2020) :

Le Fonds régional pour les investissements communaux (FRIC) est mis en œuvre sous la forme d'un **droit de tirage**, c'est-à-dire que chaque commune reçoit une « dotation » dans laquelle elle peut puiser pour réaliser ses investissements de voirie, par exemple. Ce droit de tirage est organisé sur la durée d'une mandature communale, soit 6 ans et est scindé en deux programmations pluriannuelles distinctes de trois ans (2019-2021 et 2022-2024).

Sur la base du montant du droit de tirage qui lui est communiqué par la Région, chaque commune est tenue d'élaborer un **plan d'investissement communal (PIC)** reprenant l'ensemble des projets qu'elle envisage de réaliser au cours de chaque année de la programmation pluriannuelle concernée.

La commune peut alors espérer un taux de **subvention de 60%**.

Concrètement, en ce qui concerne la commune de Stoumont : un subside de 792.640,83 € lui a été attribué pour le plan 2019-2021. Ce montant représente 60% des



investissements, **les autres 40% devant être financés par la commune.**

C'est toute une procédure longue et fastidieuse avec de nombreuses étapes de validation des parties prenantes qui nous amène aux travaux de réfection de voirie qui vont commencer dès ce **printemps 2023** (période de chantier mars – juillet 2023).

Concrètement, il s'agit de travaux de réfection en profondeur de la voirie du village de **Chevron** et du hameau de **Habiémont**. Pour le village de Chevron, il s'agit également

de remplacer le collecteur qui mène à la station d'épuration semi-collective au niveau de la fontaine, en contrebas du village.

En parallèle, les fiches projet sont à l'étude pour le Programme d'Investissement Communal (PIC) 2022-2024.

Nous nous réjouissons de voir aboutir ce travail de longue haleine et de voir les travaux commencer prochainement.

Vanessa Labruyère
Échevine des Travaux

LOGEMENT

PRIME POUR DES TRAVAUX DE MOINS DE 3000 € HTVA OU POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE

Votre logement a plus de 15 ans et vous souhaitez réaliser de petits travaux de rénovation dans votre logement ou simplement le rendre plus performant énergétiquement ? Vous avez déjà réalisé récemment des travaux ? Vous souhaitez réaliser ces travaux vous-même ou via un entrepreneur ? Vous souhaitez rénover votre toiture ?

Alors cette prime est faite pour vous !

Quelles sont les conditions ?

- Certains travaux nécessitent la visite (gratuite) de l'estimateur publique ;
- Des travaux peuvent être réalisés par le demandeur, mais d'autres doivent être réalisés par un entrepreneur inscrit auprès de la Banque Carrefour des Entreprises ;
- **Attention ! la facture ne peut pas dépasser 3000 € HTVA**
- Tous les 2 ans, vous pouvez demander une prime pour 5 travaux de rénovation et 5 travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- Le montant de la prime ne peut dépasser 80 % de l'investissement.

La personne qui sollicite la prime doit avoir un droit réel sur le logement. Si le logement est mis en location dans les 2 ans de la demande de la prime, le demandeur doit respecter, une de ces conditions :

- Soit vous le mettez à disposition via une Agence Immobilière Sociale ou une Société de Logement de Service Public pendant 9 ans ;
- Soit le mettre en location pour une durée minimale de 5 ans.

Vous avez des travaux de toiture à réaliser ?

Voici les conditions à respecter :

Les travaux de toiture peuvent être réalisés, par vous ou par un entrepreneur, cela comprend :

- la rénovation de la couverture et/ ou de la charpente,
- le dispositif de collecte des eaux pluviales,
- l'isolation de la toiture

En cas de rénovation de la toiture, il est nécessaire de demander la visite de l'estimateur publique avant de réaliser les transformations.

Pour ces travaux de toitures, la règle concernant la limitation du montant de la facture à 3000 € HTVA ne s'applique pas. Les autres conditions de la prime s'appliquent.

Quelles sont les travaux pouvant être subsidiés ?

Vous pouvez demander une prime pour 5 travaux « Economiseurs d'énergie » et 5 travaux « Rénovation » tous les 2 ans.

Le montant maximum de 3000 € HTVA ne s'applique pas au total des postes, mais bien à chaque poste de travaux. Il est donc possible, par exemple, de demander, tous les 2 ans : 5 primes de rénovation qui ont une facture de maximum 3.000 euros HTVA chacune.

Comment obtenir la prime ?

Il est possible d'obtenir un prêt à 0 % (Rénopack) pour réaliser des travaux (travaux d'électricité, de toiture et de salubrité) sans devoir passer par un audit. Vous trouverez plus d'information sur ce type de prêt auprès de

- la Société Wallonne du Crédit Social pour les ménages de 0 à 2 enfants à charge (www.SWCS.be),
- Le Fonds du Logement pour les ménages de plus de 2 enfants à charge (www.FDL.be)

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces primes, vous pouvez contacter/ rencontrer l'écopasseuse, Madame Grogard, tous les lundis au 080 / 29 26 63.

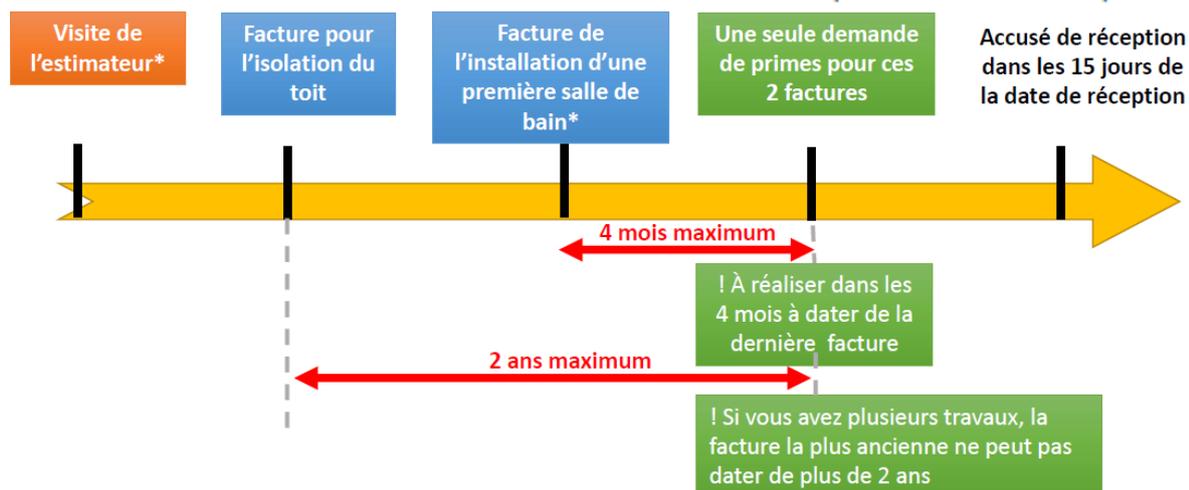
Les informations de cet article sont reprises du site du SPW.

Travaux de rénovation

Travaux de rénovation relatifs à la toiture		Montants de base et plafonds
17. Remplacement de la couverture	par le demandeur ou par entrepreneur	6€/m ²
18. Remplacement ou renforcement total ou partiel des charpentes		250€
19. Remplacement des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales (descentes d'eaux, gouttières, corniches)		100€

Travaux de rénovation dont le montant de la facture doit s'élever entre 200,01 et 3000€ HTVA			
Assèchement des murs en vue de régler les défauts d'étanchéité			
20. Infiltration (mur extérieur)	par le demandeur ou par entrepreneur	Visite préalable d'un estimateur*	350€
21. Humidité ascensionnelle (pied de mur)			
Stabilité			
22. Renforcement des murs instables	par le demandeur ou par entrepreneur	Visite préalable d'un estimateur*	350€
23. Remplacement des supports des aires de circulation (ex : gîtage, hourdis, dalle béton armé, etc.)			
Salubrité			
24. Travaux de nature à éliminer la mэрule	par le demandeur ou par entrepreneur	Visite préalable d'un estimateur*	350€
25. Travaux de nature à éliminer le radon		Conseillé dans les rapports rédigés par les autorités compétentes	
26. Mise en conformité de l'installation d'électricité		Certificat de conformité postérieur à l'exécution des travaux	
27. Mise en conformité de l'installation de gaz			
28. Mise en conformité de l'éclairage naturel		Visite préalable d'un estimateur*	
29. Mise en conformité de la ventilation			
30. Mise en conformité de la hauteur sous plafond			
31. Remplacement pour mise en conformité d'un escalier intérieur			
32. Installation/mise en conformité d'une toilette			
33. Installation d'un premier point d'eau potable sur un évier dans la cuisine			
34. Installation d'une première salle d'eau			
35. Sécurisation des baies de fenêtres et des mezzanines		/	
36. Gainage de corps de cheminée, et/ou la restauration, reconstruction ou démolition des souches existantes et accessoires			
37. Installation d'un système d'égouttage des eaux usées			

*pour les factures finales à partir du 01/12/2022.



* Visite de l'estimateur est gratuite et obligatoire pour certains travaux. Son rapport est valable 2 ans.

LE POINT SUR LES AIDES ÉNERGIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Suite à la crise énergétique, le Gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures pour aider le citoyen.

Le 16 septembre 2022, le Gouvernement a décidé la prolongation des mesures existantes pour soutenir l'augmentation des factures énergétiques et la mise en place de nouvelles mesures d'aides.

En voici quelques-unes. La liste des aides est reprises sur le site du *SPF Economie – mesures gouvernementale et prime énergie*.

• Le chèque mazout et propane en vrac

Si vous vous chauffez votre habitation avec du mazout ou du propane (en vrac), il est toujours possible d'obtenir l'allocation forfaitaire de 300 € (225 € anciennement).

La période de livraison a été prolongée. Elle doit être réalisée entre le 15 novembre 2021 et le 31 mars 2023 (anciennement le 31 décembre 2022).

Si vous avez déjà reçu les 225 €, vous recevrez automatiquement les 75 € restants.

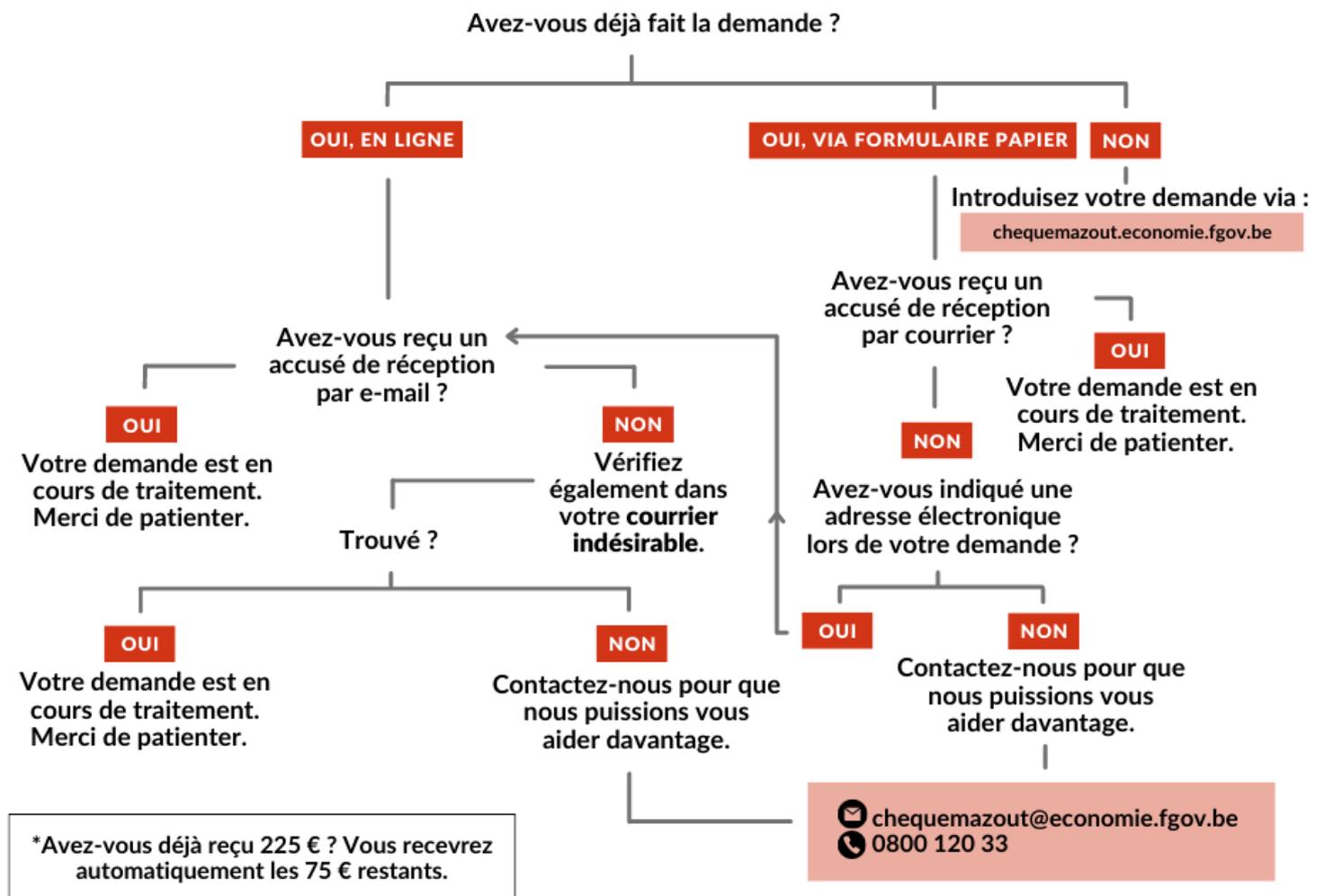
- **La réduction de la TVA à 6 % sur le gaz et l'électricité est prolongé jusqu'au 31 mars 2023**
- **Les nouvelles mesures :**
 - **Le chèque pellets**

Une prime de 250 euros sera bientôt disponible pour les ménages se chauffant exclusivement aux pellets. Le texte légal est en cours d'élaboration. A l'heure d'écrire ces lignes (16/01/23), il n'est pas encore possible de solliciter ce chèque.

- **Le forfait de base énergie pour le gaz (270 euros) et l'électricité (122 euros)**

Les informations actualisées seront reprises sur le site internet du *SPF Economie*.

QUAND RECEVRAI-JE LE CHEQUE MAZOUT (300 €) ?



GESTE DU MOIS

Comment se chauffer cet hiver ?

Beaucoup d'entre vous ont décidé, suite à l'augmentation du prix des énergies, de se tourner vers le poêle à bois pour se chauffer.

Les avantages du bois sont nombreux, c'est plus économique, plus sain et plus écologique pour autant que la combustion se fait dans de bonnes conditions : choix du matériel, sélection du bois...

Voici quelques conseils :

- S'assurer du bon fonctionnement du conduit de cheminée.
- Il est important de ramoner, chaque année, sa cheminée pour retirer les **dépôts de suie ou de goudron** qui se sont accumulés et qui sont responsables des feux de cheminée. Le ramonage permet d'avoir un bon tirage et une bonne évacuation des gaz.
- Alimenter régulièrement votre poêle : dans l'idéal, le foyer doit être rempli à 2/3 de sa capacité. Attendez qu'il reste un lit de braises pour le recharger sinon le rechargement trop précoce entrainera une augmentation des émissions.
- Tout bois n'est pas bon à brûler ! A proscrire les déchets de bois de chantier, les vieux meubles, les bois peints, les bois de palettes (souvent traités) sinon c'est la grosse pollution assurée.
- Brûler du bois sec contenant maximum 18 % d'humidité. Le bois coupé de l'année n'a pas eu le temps de sécher correctement, il faut attendre au minimum 2 ans. Le bois doit être séché sous abri ventilé, coupé et fendu. Un bois humide dégagera deux fois moins de chaleur, mais surtout encrassera plus rapidement votre poêle et votre conduit de cheminée.
- Ne laissez pas fonctionner votre feu continu, à bas régime, la nuit ou en cas d'absence prolongée. Placer une grosse bûche sur des braises et réduire fortement l'arrivée d'air à des conséquences néfastes.

La raison est simple, les 18 % d'eau restant dans le bois s'échappent sous forme de vapeur d'eau. Comme la température de départ est moindre, le tirage va se faire plus difficilement. Cette vapeur d'eau va au fur de son ascension dans la cheminée se refroidir et se condenser. Elle va se mélanger à la suie pour former une pâte qui avec le temps durcit et se compacte ; le bistre. Le bistre est un agrégat de suie, très inflammable. Ce sont de très fines particules de bois qui n'ont pas brûlé dans le foyer. Chaque millimètre de bistre réduit de 4 fois le rendement de votre foyer sans compter que s'il s'enflamme c'est le feu de cheminée assuré.

Comment s'assurer que mon bois est sec ?

À l'aide d'un appareil, l'hygromètre, vous pouvez mesurer directement l'humidité du bois. Cette humidité doit être inférieure à 18 %.

Un bois sec a généralement l'écorce qui se détache facilement, ne présente pas de moisissure et n'a presque pas d'odeur (à l'exception des résineux). Si vous frappez deux buches ensemble, vous entendrez un bruit clair. Si au contraire, le bruit est sourd et que l'on ne l'entend presque pas, c'est que votre bois est trop humide.

Retrouvez de nombreux conseils pour la bonne utilisation de votre poêle à bois sur le site www.lamaitrisedufeu.be ou via Facebook <https://www.facebook.com/LaMaitriseDuFeu>

Des brochures sont également disponibles auprès de votre écopasseuse.



LE FOYER MALMÉDIEN DEVIENT FAGNES ET PLATEAU

La Région wallonne a transféré une série de compétences vers la Communauté germanophone dont le logement. La Société de logements de service public Nosbau qui gérait 4 communes germanophones (Eupen, La calamine, Raeren et Lontzen) et 5 communes francophones (Welkenraedt, Plombières, Baelen, Thimister-Clermont et Aubel) s'est vue scindée en deux. Les communes germanophones ont rejoint la Communauté germanophone et les 5 communes francophones ont été reprises sous une nouvelle société nommée Nos Cités.

Les deux sociétés de logements Le Foyer Malmédien et Nos Cités, chacune de petite taille, ont pris l'option de la fusion, avec l'aval de la Tutelle qu'est la Société wallonne du Logement ; Nos Cités a donc absorbé le Foyer Malmédien

afin de former une nouvelle société de près de mille logements, nommée depuis le 1^{er} janvier 2023 « **Fagnes et Plateau** ».

Fagnes et Plateau couvre désormais 11 communes : les cinq communes francophones citées précédemment (Welkenraedt, Plombières, Baelen, Thimister-Clermont, Aubel) et les 6 communes apportées par le Foyer Malmédien à savoir Malmédy, Stavelot, Waimes, Trois-Ponts, Stoumont et Lierneux.

Pour garder une proximité avec les locataires et les candidats locataires, les deux sièges administratifs de Welkenraedt et de Malmédy sont maintenus.

Bon travail à cette nouvelle entité !

Vanessa Labruyère
Échevine du Logement

EN JUMELAGE AVEC LE VAL D'ARMANCE LE 2, 3 ET 4 SEPTEMBRE 2022

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Messieurs les Maires,

Messieurs les Présidents des Comités de jumelage,

Chers vous toutes et tous du Val d'Armanche et de Stoumont,

Comme souhaité, je serai bref.

Nous sommes à nouveau très heureux de nous retrouver ici à Ervy, dans le cadre de notre 9^e et non 10^e périple officiel en Val d'Armanche.

En effet, avec cette crise sanitaire mondiale inédite que nous avons toutes et tous connus, cela fait 3 années que nous ne sommes rencontrés ... mais nous nous sommes reconnus ! Et quel bonheur que de se revoir !

Durant cette période, certains nous ont quittés. J'ai, en ce jour, une pensée particulière pour Marie-Thérèse et pour Léopold ainsi que pour nos amis français qui ont connu la perte d'un être cher.

Durant cette période, plusieurs d'entre nous, ont connu des problèmes de santé. Je pense notamment à Monique, à Angelo, à Huguette, à Jean, ... et à toutes celles et ceux qui, parmi nous, ont vécu des moments compliqués mais qui, tous, sont présents aujourd'hui avec nous !

Par ailleurs, de nouveaux adhérents du côté belge nous ont rejoints et je voudrais saluer la présence de Marylène et Jean-Moïse ainsi que celle de Christian.

Chers vous toutes et tous,

La guerre actuelle entre l'Ukraine et la Russie souligne à dessein toute l'importance pour les peuples de pouvoir se parler, de pouvoir se comprendre et vivre ensemble. Elle souligne à dessein toute l'importance pour les peuples de pouvoir considérer leurs différences comme une opportunité plutôt que comme une menace.

Au travers d'un jumelage comme le nôtre, nous sommes acteurs de cette dynamique !

En 2020, nous devons célébrer ici même le 15^e anniversaire de notre rapprochement. Et Jean-Pierre nous écrivait ceci :

"Le 21 juillet, jour de la fête nationale belge, le bureau du Comité de Jumelage Franco-Belge s'est réuni au café restaurant d'Ervy le Chatel: le franco-belge !!

Le patron d'origine d'outre-Quévrain a planté son drapeau dans une jardinière afin de démontrer son attachement à ses racines.

Nous devons accueillir nos amis, fin juin, afin de célébrer le 15^e anniversaire de cette association internationale, amicale, et festive. Le virus nous a contraint d'annuler notre programme construit en début d'année.

C'est pourquoi, il nous paraissait important de montrer à nos amis que nous pensions à eux, et que nous travaillons déjà à notre prochaine rencontre. Le virus n'affectera pas les liens amicaux tissés par-dessus la frontière".

Dans ce contexte, permettez-nous de vous remettre aujourd'hui cette nouvelle plaque, témoignant de nos liens. Sa jumelle sera installée à Stoumont dès notre retour.

Enfin, permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour la programmation de ces journées et notamment Lusigny et le lac de Troyes, un moment de retrouvailles que nous avons initié lors de d'une rencontre préparatoire bien conviviale, le 7 avril dernier à Villers-le-Tilleul dont je remercie à nouveau ici, Jean Barrois, le maire pour son accueil.

Très bonne dégustation, très belle après-midi, Vive le Val d'Armanche, Vive Stoumont, Vive notre Jumelage !

JEUDI
8 SEPTEMBRE 2022

PAYS D'ARMAN

JUMELAGE

Les amis belges sont enfin venus à Ervy-le-Châtel



L'année prochaine, début juin, les Français répondront à l'invitation de leurs amis. La rencontre aura lieu à Stoumont, ville jumelée avec le Val d'Armanche.

Après deux années de séparation pour les raisons sanitaires, les amis belges sont enfin venus à Ervy-le-Châtel dans le cadre du jumelage franco-belge. Beaucoup d'émotions pour chacun et chacun, les familles d'accueil retrouvant leurs pensionnaires. Après une chaleureuse réception autour du verre de l'amitié, les amis belges étaient reçus par les familles d'accueil. Samedi, tout le monde s'est retrouvé pour découvrir le lac d'Orient et son environnement. Comme de vrais touristes, tous ont profité du beau temps pour cette belle journée. Dimanche, dernier jour des retrouvailles, le repas amical était suivi par une réunion des responsables belges et français afin de prendre un engagement pour rechercher de part et d'autre de la frontière des pistes de développement du jumelage. Un rapprochement avec les associations à but non lucratif, ayant comme seul objectif: rencontre, échange, développement des liens d'amitié au-dessus des frontières est une idée qui pourrait correspondre. Depuis 17 ans, les échanges se succèdent, et celui-ci fut encore un réel succès. ■

JUMELAGE STOUMONT - VAL D'ARMANCE : ÉCHOS 2022 ET APPEL AUX CANDIDATS

Depuis 2005, la Commune de Stoumont est jumelée avec la Commune d'Ervy-le-Chatel, appartenant à la Communauté de Communes du Val d'Armanche.

Nos deux communautés se rencontrent annuellement en alternance, une année en France, la suivante en Belgique.

Cette année 2023, nous recevrons nos amis français les 2, 3 et 4 juin prochain

Dans ce contexte, le Comité du Jumelage organisera un repas-rencontre le 7 avril prochain à l'ancien Château de Rahier.

Ce repas est ouvert à toutes et tous, membres ou non membres du jumelage !

Nous vous rappelons que le jumelage n'est pas un cercle fermé réservé à quelques privilégiés. Il s'agit bien au contraire d'une organisation ouverte à toutes et tous !

Nous souhaitons assurer sa pérennité et celle-ci passe nécessairement par l'adhésion de nouveaux participants !

Dans ce cadre, si vous êtes intéressés à tisser des liens d'amitié franco-belge, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre !

Si l'idéal est de pouvoir accueillir en famille, le Comité est également intéressé par des candidat(e)s disponibles en journée pour véhiculer et accompagner nos hôtes aux activités programmées, lors de l'accueil en Belgique !

Nous restons, avec Etienne Gelai, notre Président, à votre écoute pour question et/ou précision (Etienne : 0474-723 016 / Didier : 0474-978 233).

Echo de notre voyage de septembre 2022

Les 2,3 et 4 septembre dernier, une vingtaine de Stoumontois-ses s'est déplacée à Ervy-le-Chatel dans la Communauté de Communes du Val d'Armanche, en Champagne-Ardennes.

Pour ce déplacement, nous avons décidé de conjuguer notre voyager-aller du vendredi à un arrêt déjeuner-visite à Reims. En effet, après un déjeuner local au Grand Café (confit de canard et pommes sautées), nous avons visité la cathédrale Notre-Dame de Reims. Berceau du sacre des rois de France, elle est particulièrement connue pour ses 2303 statues.

A notre arrivée en fin de journée, un accueil chaleureux suivi d'un apéritif dinatoire nous attendait à la salle des fêtes d'Ervy-le-Chatel. Une ambiance de retrouvailles des plus agréables, après 3 années de « carence », liées à la crise sanitaire. Chacune et chacun s'est ensuite retrouvé en famille pour une nuit de repos bien attendue.

La journée du samedi était soit libre, soit organisée, notre car étant mis à disposition pour la journée. C'est ainsi qu'à 10H00, une cinquantaine de franco-stoumontois se sont rendus à Lusigny-sur-barse pour visiter la distillerie Barbe (Fine, Ratafia, Marc, liqueur au Safran, Vodka, Limoncello et whisky).

Après un copieux repas de midi, nous avons pris la direction du magnifique lac de Troyes pour une balade en petit train, au cœur du Parc naturel Régional de la Forêt d'Orient.

Au retour, plusieurs se sont regroupés afin de terminer la journée par un repas convivial en famille.

Le dimanche 4 septembre, après une petite réunion inter-comités, les discours de circonstances, notre Président a remis à nos amis français d'une plaque commémorative de notre 15^e anniversaire.

L'apéritif s'est poursuivi par un excellent déjeuner organisé en salle des fêtes d'Ervy-le-Chatel. Une animation musicale a égayé le groupe ainsi réuni tout l'après-midi.

Vers 18H00, après les traditionnelles photos de groupe et « embrassades », nous avons repris la direction de Stoumont.

Un très bon moment de rencontres, de partage et de convivialité, avec un magnifique soleil pour témoin !

Didier Gilkinet

Bourgmestre, en charge du Jumelage





Le Comité de Jumelage vous convie à son REPAS PRINTANIER !

Ouvert à toutes et tous !

Vendredi 7 avril dès 19h00

Ancien Château de Rahier

Foodtruck : Hamburger, avec frites et sauce à volonté / dessert au prix de € 20,00

Réservation obligatoire auprès de Muriel Berkenbosch, au numéro 080/29 26 53 ou par voie électronique à l'adresse muriel.berkenbosch_ac@stoumont.be et ce, pour le mardi 14 mars au plus tard



**GAZ, ÉLECTRICITÉ, MAZOUT, CARBURANTS...
LES PRIX EXPLOSENT ET NOUS METTENT TOUS EN
DIFFICULTÉ. POUR AIDER TOUT UN CHACUN À FAIRE
FACE À LA FLAMBÉE DES PRIX DE L'ÉNERGIE, UNE SÉRIE
D'AIDES SONT MISES EN PLACE OU RENFORCÉES.**

**BESOIN D'INFOS, DE CONSEILS
ET DE SOUTIEN ?**

Wallonie Urgence sociale



1718

Appel gratuit

WWW.WALLONIE.BE



Wallonie

**LE 1718 URGENCE SOCIALE VOUS INFORME
ÉGALEMENT SUR LES AIDES ALIMENTAIRES, LES
PROBLÈMES DE LOGEMENT, LES CRÉDITS, LES
SERVICES D'ÉCOUTE...**

Allocations familiales supplémentaires

Que fait l'AVIQ pour vous ?



Wallonie familles santé handicap AVIQ

Les allocations familiales supplémentaires ?

Les allocations familiales supplémentaires (AFS), anciennement appelées « allocations familiales majorées », sont accordées aux parents d'un enfant âgé de 0 à 21 ans EI atteint d'un handicap ou d'une affection.

Ce supplément est versé jusqu'au mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 21 ans. Il s'ajoute :

- aux allocations familiales ordinaires ;
- au supplément d'âge ;
- au supplément social que vous recevez en tant que chômeur de longue durée, malade, invalide ou pensionné ;
- au supplément pour les familles monoparentales ;
- aux allocations d'orphelins majorées.



Quelles sont les étapes d'une demande d'AFS ?

Pour commencer...

La famille introduit sa demande auprès de sa caisse d'allocations familiales (CAF). La communication est lancée entre la CAF et l'AVIQ. C'est la CAF qui prend elle-même contact avec l'AVIQ.

...ensuite

L'AVIQ contacte la famille par courrier en expliquant la suite des démarches à effectuer.



Volet A
La famille complète le volet A.

Volet B
La famille se rend chez son médecin traitant pour compléter le volet B.

Quand le dossier est complet

Une évaluation est réalisée sur base des éléments présents dans le dossier ou à la suite d'un rendez-vous médical. L'AVIQ communique les résultats de l'évaluation à la CAF qui envoie ensuite la décision à la famille.



Enfin...

Le supplément est payé avec les allocations familiales par la CAF.

Bon à savoir!

En cas de changements dans la situation de l'enfant ou de désaccord, la famille peut introduire une demande de révision auprès de sa CAF.



En pratique pour bénéficier de ce droit...

La situation médicale globale de l'enfant est évaluée par un médecin selon une échelle strictement réglementée.

L'échelle d'évaluation est basée sur 3 piliers :

✓ PILIER 1

Évaluation de la déficience de l'enfant

✓ PILIER 2

Comparaison de la situation de l'enfant souffrant d'une affection à celle d'un enfant « valide » du même âge

✓ PILIER 3

Réflexion centrée sur l'impact de l'affection de l'enfant sur son entourage.

Les familles sont informées et accompagnées dans chaque étape dans leur démarche. Les liens avec les partenaires ont été renforcés pour faciliter la procédure.

L'AVIQ, c'est quoi ?

L'AVIQ, c'est l'Agence pour une Vie de Qualité.

Elle gère les compétences de la santé, du handicap, du bien-être et régule également les allocations familiales.

L'AVIQ accompagne tous les citoyens wallons à chaque étape de la vie.



L'objectif des politiques menées vise à proposer à chaque Wallon des réponses adaptées à ses besoins pour lui permettre de mener une vie de qualité pour son autonomie et son bien-être.

Pour mener à bien ses missions, l'AVIQ travaille avec des valeurs essentielles : la qualité, l'équité et la solidarité.

Besoin de plus d'infos ?

Concernant...

→ **Votre demande de supplément d'allocations familiales :**

Contactez la Cellule « AFS »

☎ 071/33.78.87

✉ contact.afs@aviq.be

→ **Une difficulté avec votre dossier d'allocations familiales ou votre caisse :**

Contactez le service « Médiation des Familles » de préférence par écrit, par mail ou par courrier postal :

✉ mediationfamilles@aviq.be

☎ AVIQ branche Familles

Rue de la Rivelaine, 21

6061 Charleroi

AVIQ KID

Le PORTAIL DE CONNAISSANCES des allocations familiales

→ aviqkid.aviq.be ←

L'AVIQ à votre écoute !

☎ 0800 16 061 (appel gratuit)

✉ numerograttuit@aviq.be

📱 www.facebook.com/aviq.be

🌐 www.aviq.be

Un problème avec l'administration ? Contactez la Cellule Satisfaction → www.aviq.be/satisfaction

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse, interpelliez le médiateur : → www.le-mediateur.be

Le médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Forêt

DES NOUVELLES DE NOS FORÊTS... COUPE DE LA « MÂLE HÉ »

Dans notre précédente édition, nous vous annonçons un important chantier de restauration écologique de forêts naturelles au lieu-dit « Mâle Hé », en rive gauche de l'Amblève entre l'ancienne gare et le pont de Naze, dans le cadre du projet « LIFE Vallées ardennaises ». Grâce à un partenariat avec la Commune de Stoumont, propriétaire du site, et le Département de la Nature et des Forêts (Cantonement d'Aywaille), gestionnaire des bois communaux, le projet LIFE programme en effet de convertir 18 hectares de forêts résineuses en forêts naturelles feuillues riches en biodiversité.



Initialement prévue à la vente de bois marchand d'automne 2022, la mise à blanc de cet espace, étape préalable au projet, a fait l'objet d'un report. Des données techniques complémentaires se sont en effet avérées nécessaires afin de permettre aux potentiels acheteurs d'ajuster leur offre pour cette exploitation qui, du fait de la configuration particulière du terrain, requiert des moyens techniques spécifiques de mise en œuvre. C'est donc lors de la vente de printemps du 15 mars prochain que ce lot sera remis en vente. Quant aux indemnités LIFE, l'affectation reste encore à définir dans le respect des exigences européennes.

Marie Monville

Echevine du Patrimoine forestier



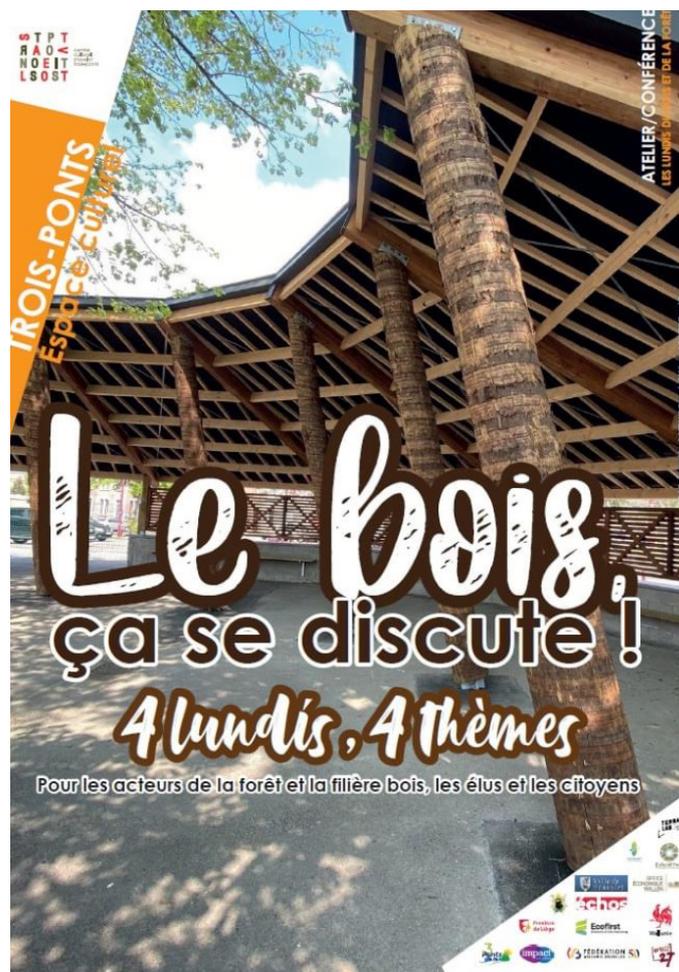
LE BOIS, ÇA SE DISCUTE ! UN CYCLE DE 4 RENCONTRES ORGANISÉ PAR LE COLLECTIF FORÊT

Partant de l'hypothèse que la résilience de nos forêts passera notamment par la réappropriation des marchés, de nos ressources humaines et forestières, et de nos territoires tout simplement, d'octobre 2022 à janvier 2023, le Collectif Forêt a souhaité, mois après mois, pas après pas, réunir, tisser du lien, mêler, questionner, apporter des informations, nourrir la réflexion autour de l'avenir de nos forêts et, singulièrement, de sa filière bois à (re)déployer et (re)localiser.

Pour ce faire, durant 4 lundis, des intervenants de qualité

se sont succédés et, avec eux, nous avons pris le temps d'échanger autour de divers thèmes : les modèles d'entreprises, les produits, les récits, la formation, les compétences, les ressources humaines et matérielles disponibles dans notre région, les territoires pertinents et porteurs pour développer des projets innovants...). Autour de la table, nous ont rejoints de petits propriétaires privés, des exploitants forestiers, un bûcheron, des menuisiers, un charpentier, un agent immobilier, un vendeur de matériel, des élus, des citoyens, des enseignants, des agents du DNF et divers métiers administratifs associés à la forêt et au bois.

De ces rencontres, il ressort plusieurs aspects :



Une forêt en mutation

Les spécialistes nous le rappellent régulièrement et nous pouvons déjà l'observer : la forêt qui nous entoure et que nous chérissons connaît de profondes mutations, tantôt involontaires (crises climatique et sanitaire, nouveaux choix sylvicoles), tantôt volontaires (choix de plus de biodiversité, de multifonctionnalité, attentes de la filière bois, sensibilités nouvelles). Dans un tel contexte, la filière bois doit se repenser et se réinventer.

Une filière qui réinvestit le local et son potentiel

Notre territoire présente un réel potentiel à valoriser, à regarder « Out of the Box ». Voir partir nos bois et en importer d'autres ne peut que nous mettre en questionnement. Pour l'heure, ce sont les résineux qui dominent le marché. Mais sous l'influence des conditions, des nouvelles attentes et des recherches, un changement semble s'opérer (choix des essences, méthodes sylvicoles, modes d'exploitation). Nos principes et critères se voient dès lors bousculés. Certains prétendent que l'Ardenne n'est pas une terre à feuillus de qualité, celui-ci étant essentiellement valorisé en bois de chauffage. D'autres misent sur des essences feuillues moins exigeantes (ex : le bouleau). D'autres encore voient dans la valorisation du bois de haies un potentiel...

Chaque maillon forme un tout, depuis l'arbre au consommateur final

Pour sortir du fatalisme « chacun pour soi, son meilleur profit et/ou ses ennuis », la mise en réseau apparaît comme une nécessité et une évidence. Cela ne s'opère pas sans une mobilisation et un travail de longue haleine (répertoire, cartographie, connaître et faire connaître, susciter des rencontres et des collaborations, mobiliser).

Dans ce **réseautage**, les **propriétaires** (privés et publics) constituent un maillon essentiel ; leurs choix déterminent les orientations futures. Le DNF, gestionnaire des bois publics, la Cellule d'Appuis à la petite Forêt Privée (CAPFP), la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB), les parcs naturels et les GAL, qui viennent en appui à ces projets de gestion, sont aussi des partenaires. Nous pouvons nous réjouir de constater que certains propriétaires, conscients des enjeux, prennent à cœur leur rôle et sont soucieux de comprendre ce que l'on attend d'eux pour l'avenir (investissement financier, durabilité de leur démarche). Un soutien technique permet de les éclairer dans leurs choix.

Les **entreprises et les entrepreneurs sont moteurs** du devenir de cette filière. Quelles qu'en soient les composantes (technologie, coopération, récit, communication...), il s'agit d'être volontariste, ouvert, visionnaire, audacieux pour faire des défis des opportunités et se réinventer.

Les **petits indépendants (dont on peut saluer la créativité de certains) ont un rôle à jouer** mais profiteraient assurément d'une plus grande mise en réseau. Les difficultés de recrutement de personnel qualifié et coût des investissements représentent un frein.

Nous disposons de ressources en bois local, mais constatons qu'elles sont relativement peu valorisées directement chez **nos entrepreneurs locaux et dans nos communes**. Les raisons invoquées sont variables : facilité, coût supérieur, lourdeur administrative, absence de connaissance du tissu

entrepreneurial et des partenaires potentiels, poids des habitudes, absence de vision...).

Nous entendons également les difficultés du secteur à recruter. **Les sections scolaires de la filière** ne semblent plus faire rêver, et peut-être aussi les perspectives salariales. Face à ce constat, **les formateurs** se questionnent : faut-il sensibiliser au métier du bois dès le plus jeune âge ? Leur faire apprécier la matière ? Comment présenter la diversité du métier ? Comment valoriser et augmenter l'attractivité de ces métiers techniques ? Comment favoriser les capacités d'adaptabilité ? Comment combiner technicité et savoir-faire traditionnels dans les apprentissages ? Comment faire comprendre que le bois est un matériau qui doit être réinvesti par la recherche tant ses potentialités restent à explorer ? Comment rassembler les différents métiers autour de projet enthousiasmant et repenser ce matériau ensemble ?

Enfin, les consommateurs locaux ont assurément une influence sur toute la chaîne de production. Un récit positif sur la beauté de notre ressource peut encore les enchanter. Alors quelles valeurs mettre en avant ? Comment communiquer ? Comment outrepasser l'obstacle du pouvoir d'achat ? Quelle place (re)donner à l'architecte dans cette mise en récit ?

Une filière qui cohabite avec les autres attentes liées à la forêt

Les enjeux autour de l'exploitation forestière peuvent s'entrevoir sans pour autant porter ombrage aux autres ressources et fonctions forestières. L'urbanisation ne représente pas actuellement une menace pour ce patrimoine. Quelques points d'attention nous invitent cependant à la vigilance : l'esthétisation excessive du bois contrevenant à certains usages ; la sacralisation de la forêt au point d'en bannir son exploitation ; la spécialisation des usages par zones.

Et comme le souligne le directeur de l'OEWB, Emmanuel DEFAYS : « *On protège ce que l'on aime, ce qui nous est utile* ».

Une filière qui s'enrichit en reconstituant les chaînons manquants (formation, sensibilisation, innovation, transmission, savoir-faire...)

Certains métiers disparaissent (fabriques de meubles, scieries exploitant les feuillus...) tandis que d'autres ne séduisent plus (bûcheronnages et autres activités peu considérées ou mal rémunérées). Certains métiers sont mal connus (automatisation, ...) ou à créer (recherche et innovation) alors que d'autres sont peu intégrés dans la chaîne (architectes et créateurs).



Une filière qui supprime les intermédiaires

Cela s'entend en se satisfaisant de produits moins transformés, plus bruts...

Une filière qui tient compte des questions de durabilité

La durabilité est aussi garante de longévité, d'adaptabilité, de seconde vie dès la conception...

Une filière qui a besoin de soutiens financiers

Les subventions et appels à projets peuvent apparaître comme une opportunité à saisir pour laisser court à son inspiration, mais ils apportent aussi leur lot de contraintes et de dépendance.

Une filière qui doit faire face à des lobbies puissants pour pouvoir exister

Toutes ces réflexions nous ont fait cheminer au cours de ces rencontres, et nous remercions nos partenaires de nous avoir si bien accompagnés (l'Office Economique Wallon du Bois, Sonian Wood Coop, l'entreprise P. Gerondal, l'entreprise Et. Lorent, les centres de formation woodwize et Wallonie bois, l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy, les GAL 100 villages – 1 avenir et Pays des Tiges & Chavées, la Cellule d'appui à la Petite Forêt Privée, le Réseau Wallon de Développement Rural, Norbert Nelles, Terralab).

Nul doute que de nouveaux échanges enrichissants se profileront bientôt. Ces rendez-vous nous ont en effet démontré que, d'une part, permettre aux gens de se mettre en réseau au départ d'une animation construite est essentiel ; et que d'autre part, pouvoir aboutir à des actions concrètes est nécessaire. C'est ce qui va cristalliser, mobiliser, permettre de rebondir et d'aller plus loin. Le Collectif Forêt, mobilisé autour de ces deux axes, est donc promis à un bel avenir. Rejoignez-nous !



Pour le Collectif Forêt,

Edith Lambert

Animatrice culturelle - CCSTP

Benoît Tahir

Chargé de mission Ecofirst
Coordinateur du Collectif Forêt

Marie Monville

Echevine du Patrimoine forestier

Qu'est-ce que le Collectif Forêt ?

Bien conscients de la nécessité de s'unir et de diversifier les approches face aux défis et enjeux que nous réserve la forêt, les élus, le groupement d'entreprises « J'Aime Entreprendre asbl », les acteurs de la forêt et du monde culturel des communes de Stoumont, Malmedy, Stavelot

et Trois-Ponts se sont regroupés en un collectif de travail, soutenu par Elia via la Fondation Be Planet et Ecofirst. Ce « Collectif Forêt », né au printemps 2021, a la volonté de poser des actions concrètes.

Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à rejoindre le groupe facebook «La Forêt et Nous » ou à contacter Benoît TAHIR : benoit.tahir@ecofirst.eu – 0487/23.57.70.

REGLEMENT DE CONSERVATION DE LA NATURE EN FAVEUR D'UN ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Chaque stoumontois a déjà pu s'émerveiller en observant une harde de cervidés ou au passage d'une compagnie de sangliers. Ceux-ci peuplent nos massifs forestiers et s'aventurent volontiers sur nos pâtures agricoles, voire dans nos jardins.

S'ils participent à l'identité de notre région, l'on doit malgré tout constater que ces ongulés sauvages ont un impact déterminant sur l'environnement, en particulier lorsqu'ils se trouvent en situation de surnombre. L'abondance et la richesse des espèces végétales de la strate herbacée et buissonnante se voient alors réduites et la forêt peine à se régénérer ; des espèces animales peuvent également être menacées (oiseaux nichant au sol, reptiles ...).

Un réel déséquilibre a ainsi été constaté dans nos forêts lors d'un audit PEFC, en 2021, à l'origine de la suspension de la certification sur les propriétés forestières communales. La situation est connue des différentes parties concernées (chasseurs, conseils cynégétiques, administration régionale et Ministre en charge de la chasse), puisque ces 4 dernières années, les actions se sont multipliées pour alerter ces acteurs et leur réclamer des mesures urgentes ainsi qu'une coordination d'actions de régulation des populations.

Déplorant l'absence de réponse et à défaut de solutions tangibles via la Loi sur la Chasse, la commune de Stoumont a finalement adopté un règlement communal basé sur la Loi sur la Conservation de la Nature pour interdire le nourrissage sur son territoire.

Le nourrissage, c'est quoi ?

Le nourrissage de la faune sauvage consiste à distribuer des aliments de manière intentionnelle. Deux objectifs principaux sont invoqués : d'une part, compenser un déficit en ressources alimentaires naturellement disponible dans l'environnement en période de disette (nourrissage supplétif), et d'autre part, réduire leurs impacts négatifs en distribuant de la nourriture à des endroits stratégiques et en les détournant





ainsi des cultures et plantations (nourrissage dissuasif). Cependant, en facilitant l'accès à la nourriture, cela permet aux animaux d'accroître leur masse corporelle et ainsi, dans certaines conditions, d'augmenter leur fécondité et leur survie. On maintient alors artificiellement des populations à des densités trop élevées par rapport à leur milieu naturel. C'est en particulier le cas pour l'espèce sanglier dont la stratégie de reproduction est fortement sensible au climat et à l'abondance des ressources alimentaires. (*Candaele – Equilibre forêt-gibier : enjeux et outils de gestion - 2022*)

Le nourrissage, une solution vis-à-vis des dégâts ?

La problématique des dégâts reste un sujet complexe et l'effet du nourrissage dissuasif sur ceux-ci dépend de plusieurs facteurs, dont le type de nourrissage et la culture dans laquelle on souhaite éviter ces dégâts. Si les avis sont tantôt positifs, tantôt négatifs, il n'en demeure pas moins que la majorité des études montrent des résultats peu concluants (*Putman and Staines - 2004*).

Quoi qu'il en soit, la démographie du sanglier étant particulièrement favorisée par l'apport de nourriture, cette pratique peut augmenter les dégâts en engendrant l'accroissement des populations, en particulier si la chasse n'est pas suffisante pour le prélever. Le sanglier ne manquera d'ailleurs pas de compléter son régime alimentaire par un apport en protéines animales en fouillant le sol, retournant les prairies et pelouses à la recherche de vers.

Quant au nourrissage du cerf, s'il peut, dans certaines situations, réduire les dégâts en l'écartant de peuplements forestiers plus sensibles, il reste une cause d'écorcements lorsque la balance entre fibres et concentrés n'est pas équilibrée (*Pheiffer and Hartfiel 1984*). Mais ces écorcements résultent avant tout de l'abondance des populations, et l'apport d'aliments artificiels, qui ne constituent qu'une partie du bol alimentaire, ne peut suffire à supprimer la pression sur les ressources naturelles.

Pour réduire ces dégâts, la régulation semble in fine plus efficace que le nourrissage qui, par ailleurs, peut être utilisé à d'autres fins que celles prévues par la loi (fidélisation et accroissement des populations).

L'adoption d'un règlement communal

Prenant en considération ces divers paramètres, et à défaut d'autres solutions, le conseil communal a adopté, en sa séance du 29 septembre dernier, un règlement communal interdisant tout nourrissage sur l'ensemble de son territoire ; ce dernier étant touché dans son intégralité par ce déséquilibre agro-sylvo-cynégétique. L'arrêté prévoit néanmoins des dérogations, en cas de circonstances météorologiques exceptionnelles ou lorsque des circonstances font craindre des dégâts particulièrement importants aux cultures et qu'aucune solution alternative satisfaisante n'existe.

L'avis du pôle ruralité et l'approbation ministérielle

La section Nature du Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie a été invitée à émettre un avis sur ce projet d'arrêté communal inédit. Au vu de la présentation explicite des dégâts par le Département de la Nature et des Forêts, considérant la nécessité de mesures structurelles pour apporter une réponse aux déséquilibres biologiques et impacts économiques occasionnés par ces densités totalement anormales de grand gibier, le conseil a remis un avis favorable, tout en regrettant cet état de fait face auquel de nombreuses communes se trouvent dépourvues en raison de l'absence de décision au niveau des autorités régionales.

S'appuyant sur l'avis du Pôle Ruralité et l'ensemble des enjeux évoqués, en date du 23 décembre, la Ministre Tellier a pris un arrêté approuvant ce règlement, lequel a été transmis aux différentes parties préalablement à son entrée en vigueur. Des contacts avec les fédérations des agriculteurs ont aussi été établis afin d'accompagner au mieux ce nouveau dispositif.

Marie Monville

Echevine du Patrimoine forestier

UNE FORÊT PROPRE ET BIEN RANGÉE

Nos forêts sont des lieux de culture ! C'est vrai à deux égards. D'une part, dans leur immense majorité sur nos territoires, elles ont été façonnées par la main de l'homme afin d'y cultiver des arbres de la même manière qu'un champ de maïs ou de colza est semé, est entretenu en vue d'être récolté à maturité. Mais c'est aussi un lieu de culture parce que les forêts sont traversées par les représentations de ce qui est beau, ce qui est laid, ce qui est légitime, non-légitime, définition même de ce qui relève du *culturel*.

Ainsi, notre conception d'une forêt *propre et bien rangée* est, elle aussi, doublement culturelle. Elle se fonde sur une représentation d'une nature domestiquée, maîtrisée afin de la rendre productive et facile d'entretien en vue d'une exploitation sylvicole ou d'un délasserement touristique. C'est une représentation qui doit évoluer au regard des connaissances scientifiques actuelles et des enjeux qui pèsent sur la forêt. Dire cela, ce n'est juger ni condamner aucun acteur ni aucune pratique forestière passée puisque ces acteurs comme ces pratiques sont, eux aussi, le produit d'une époque, d'une culture.

De nombreux articles scientifiques documentent la nouvelle approche préconisée pour la gestion forestière. Ainsi, en

2007 déjà, dans un article intitulé « Enjeux du bois mort pour la conservation de la biodiversité et la gestion des forêts », Christophe Bouget écrivait : *Le bois mort, reconnu comme un des indicateurs de gestion durable, héberge près de 25 % de la biodiversité forestière ; de plus, on estime que deux tiers des espèces associées aux arbres dans les forêts à dynamique naturelle ne sont présentes qu'après l'âge d'exploitabilité économique ou technologique, notamment dans les micro-habitats liés à la sénescence des arbres. La compétition entre le forestier et les organismes saproxyliques (ndlr : les bactéries, insectes, champignons, mousses, oiseaux, reptiles, mammifères et amphibiens qui participent à la décomposition du bois) pour la ressource bois se traduit aujourd'hui par un déficit généralisé du bois mort dans les forêts exploitées.*

Ne vous étonnez donc pas de voir, çà et là, dans des forêts communales des branches, des arbres morts laissés sur place : il ne s'agit nullement d'une négligence de nos ouvriers communaux ou des exploitants forestiers mais de répondre aux exigences d'une gestion forestière à la hauteur des connaissances scientifiques et des enjeux climatiques de notre siècle.

Tanguy Wera

Échevin... de la Culture !



Agriculture

CEREAL : SI VOUS AVEZ FAIM D'EN SAVOIR PLUS SUR L'AGRICULTURE À STOUMONT

Il est une denrée dont on devrait ne jamais être rassasié, c'est l'information qui nous permet de comprendre le monde qui nous entoure afin de mobiliser les bons leviers pour le changer.

Ainsi, en matière agricole, il est facile de se faire une image assez vague des réalités de Stoumont : notre commune a gardé une composante agricole forte qui structure le paysage par l'élevage et le pâturage en prairie. Cette agriculture fourragère est caractéristique de nos régions au climat rude et aux sols peu profonds, elle a structuré nos traditions (pensons aux Magneûs d'Makêye). Mais au-delà de ce panorama général, à quel point l'alimentation produite à Stoumont est-elle en mesure de nourrir la population de son

territoire ? La proportion du terre consacrée à l'alimentation est-elle suffisante pour répondre à des objectifs de résilience ? Quelles cultures sont singulièrement absentes de nos champs alors même que les éléments nutritifs sont omniprésents dans nos assiettes ? Ces questions, deux jeunes agronomes, Gaston Piraux et Gilles Duhaubois se la posaient avec une telle insistance qu'ils ont mis sur pied, bénévolement « CEReAL », le *Calculateur de l'Etat de Résilience Alimentaire...* à l'échelle de toute la Wallonie. Coup de sonde sur le diagnostic stoumontois.

Commençons par quelques « cocoricos » Stoumont obtient un score de 10/10 dans différents domaines évalués : ainsi, avec 81 actifs agricoles permanents sur son territoire pour une population totale de 3174 habitants, on obtient un pourcentage de 2,3%, ce qui est plus élevé que la moyenne wallonne. En termes de part de surface biologiques dans la surface agricole utile et de mesures agro-environnementales et climatiques, Stoumont obtient aussi haut la main son 10/10 (méthodologie à consulter sur le site du CEReAL).

En termes de politique foncière, Stoumont se classe mieux qu'une moyenne wallonne... elle-même bien en-dessous de ce qui pourrait être attendu ! Concrètement, compte tenu de notre régime alimentaire actuel, la surface agricole utile disponible par habitant passe difficilement la rampe et le rythme d'artificialisation des sols ces dernières années, plus lent à Stoumont que dans le reste de la Wallonie, demeure hautement préoccupant si l'on ambitionne de réussir à nourrir notre propre population, ce qui est la définition même de la résilience alimentaire.

L'autoapprovisionnement (la part des besoins qui pourrait en théorie être couverte par les productions de ce territoire

pour nourrir la population de celui-ci) est sans doute la partie du travail révélatrice des données les plus intéressantes. On apprend par exemple que l'on couvre à 86,64 % nos besoins actuels en viande porcine, à seulement 22,16 % nos besoins en céréales destinées à l'alimentation humaine et à 0 % nos besoins en fruits, en légumes, en betteraves, ou en œufs. Est-ce à dire qu'aucune laitue ne pousse sur le territoire ? Bien sûr que non et nos maraichers locaux doivent être soutenus à la hauteur de leur engagement pour nous nourrir, mais leur volume de production est malheureusement dérisoire au regard des besoins de 3174 habitants. En viande bovine, la commune couvre par contre 2319,91 % de ses besoins et en lait, on plafonne à 2910,53 %. Est-ce dramatique ? Bien sûr que non ! Comme nous l'évoquions, il est normal que chaque région en fonction de ses caractéristiques pédoclimatiques ait ses spécificités et échange avec les autres territoires. Il serait absurde de vouloir couvrir Stoumont de betteraves et de carottes, mais les chiffres donnés n'en demeurent pas moins d'intéressants révélateurs de notre véritable degré d'autoapprovisionnement.

Prenons soin, donc, de celles et ceux qui ont à cœur de nous nourrir, accordons-leurs la reconnaissance qu'ils et elles méritent pour le métier central qu'ils et elles occupent au service de la société et ne manquons aucune occasion de doper cette résilience alimentaire en allant chercher, à la source et à quelques encablures de chez nous, les aliments qui garniront nos assiettes et nos garde-mangers.

Tanguy Wera

Échevin de l'Agriculture



Environnement

SEMAINE DE L'ARBRE : APPRENDRE, APPRÉCIER, AGIR !

C'est autour de la Sainte-Catherine (le 25 novembre) qu'ont lieu traditionnellement une série d'activités autour de la semaine de l'arbre. Cette année n'a pas fait exception avec un weekend riche en activités offrant, aux citoyen·ne·s stoumontois·es, différentes occasions d'apprendre, d'apprécier et d'agir en relation avec les arbres.

Le vendredi, au château de Rahier a eu lieu la projection d'un documentaire sur l'adaptation de nos forêts face au réchauffement climatique suivi d'un échange avec des experts du Life, de la Société Royale Forestière, du DNF et de la cellule d'appui à la petite forêt privée. Au départ d'un même constat : le climat change trop vite pour que nos forêts s'adaptent, trois approches bien différentes ont été présentées.

Si le documentaire faisait la part belle aux sélections génétiques en laboratoire destinées à rendre les arbres plus résistants aux aléas climatiques, Denis Parkinson du Projet Life Vallées Ardennaises et Vincent Colson, de la cellule d'appui à la petite forêt privée donnaient à voir une approche beaucoup plus douce par l'évolution naturelle après dérésinement de parcelles, c'est notamment l'approche qui sera adoptée pour les 18 ha de mise à blanc du lieudit de la mâle hé. Isaline de Wilde, de la société royale forestière, présentait pour sa part le projet Trees For Future, misant

sur la migration assistée d'individus ou d'espèces, il n'est en effet pas impossible que les climats que nous connaissons dans vingt ou trente ans se rapprochent de ceux d'autres régions d'Europe où de nombreux spécimens d'arbres sont d'ores et déjà adaptés. Chaque intervenant·e aboutissait à un même constat : c'est la diversité des essences qui fera la résilience de nos forêts.

Le samedi, une animation était donnée par Frédéric Lefort, bénévole du groupe BiodiverCité de Stoumont (ex PCDN), à la découverte de la vie des arbres et à la rencontre du lieu unique qu'est Berinzenne, de son histoire, de son orme remarquable, tant par sa taille que par sa survie à l'épidémie de graphiose qui a emporté la majorité de ses congénères en Europe et en Amérique du Nord. L'enthousiasme des participants a fait durer les échanges et animations didactiques près de 2h.

Dans le même temps, sur le parking du domaine de Berinzenne, pas moins de 2550 plants d'arbres et arbustes ont été distribués aux citoyen·ne·s intéressé·e·s en collaboration avec les services communaux spadois et le parc naturel des Sources : de quoi poser des gestes concrets pour restaurer le maillage, notamment de haies, qui est favorable à la biodiversité tout en renforçant notre territoire en cas de fortes pluies ou de longues périodes de sécheresse.

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement

RATONS LAVEURS : ALLURE SYMPATHIQUE MAIS...

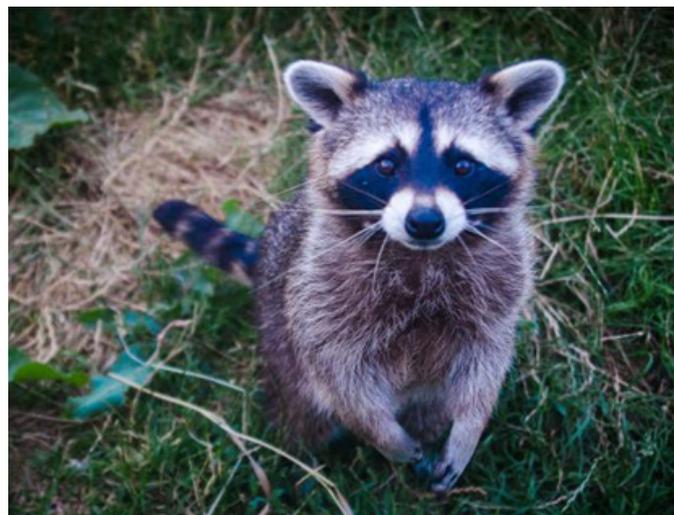
Il doit être écrit quelque part que nos rapports avec le reste de l'écosystème n'ont décidément rien de facile !

À moins d'avoir un cœur de pierre, croiser la bouille sympathique d'un raton-laveur est une expérience attendrissante. Sur notre commune, sa présence est attestée par de nombreux signalements... et pas mal de dérangement.

Peu craintif, le mammifère opportuniste n'hésite en effet pas à approcher des habitations et à se servir dans les croquettes des chats, les composts, se réchauffer dans les buanderies et les garages.

L'espèce humaine n'a pas l'exclusivité de son voisinage indélicat puisqu'il est suspecté d'avoir un effet négatif sur les populations de batraciens, d'oiseaux, de moules perlières... d'origine Nord-américaine, le raton-laveur se voit donc classé par la législation européenne dans le rang des Espèces Exogènes Envahissantes, il est préconisé de tenter enter de les confiner dans certaines parties du territoire ou de réduire leurs effectifs pour limiter le plus possible leurs incidences sur la biodiversité et les écosystèmes.

Le Département Nature et Forêt du Service Public de



Wallonie n'a pas les moyens humains d'assurer cette régulation, c'est la raison pour laquelle les citoyens qui auraient à faire face à un souci lié à un raton laveur sont invités à faire appel à des opérateurs privés qui procèdent au piégeage et à la destruction.

Le Service Public de Wallonie met en garde : **Faites particulièrement attention à ne pas toucher un raton-laveur, vivant ou mort, à main nues. Il peut être porteur de la baylisascariose, un parasite qui n'est pas mortel pour le raton laveur, et se transmet, comme les autres maladies**

de ce type, via les matières fécales de celui-ci.

Les oeufs des vers intestinaux sont libérés dans l'environnement par les matières fécales, et contaminent les animaux par ingestion. Une fois dans leur nouvel hôte, les larves traversent la paroi du système digestif et se répandent via les vaisseaux sanguins, dans le corps entier : surtout les muscles, mais aussi le système nerveux et le cerveau, générant des dégâts irréversibles.

Bien que le parasite ne soit pas encore été détecté en Belgique, il convient de rester très prudent si l'on rencontre un animal mort.

Évitez absolument de toucher ou de ramasser un raton laveur mort sans gants jetables étanches et masque buccal.

Si vous êtes accompagné d'un chien, il faut également veiller à ce qu'il ne touche pas de raton laveur mort. En effet, les larves du parasite, omniprésentes chez les ratons laveurs, causent la toxocarose chez les hôtes intermédiaires par lesquels elles migrent.

Si vous trouvez des ratons laveurs morts, **contactez SOS Environnement Nature au numéro gratuit 1718. Ce numéro est accessible 24h/24 et 7J/7.**

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement

PROPRETÉ PUBLIQUE : DES OUTILS À PORTÉE DE MAIN

La propreté publique, on le sait, est un travail de Sisyphe à recommencer sans relâche. On aimerait qu'il en aille autrement, on a déjà évoqué, dans les précédentes éditions de ce bulletin communal, les lentes évolutions structurelles, notamment en matière de consignes des canettes, une question qui dépasse de loin les possibilités d'action des acteurs communaux stoumontois.

En revanche, on peut, chacun à son échelle, agir pour la propreté publique et faire en sorte que les abords de nos routes, chemins et sentiers se maintiennent propres.

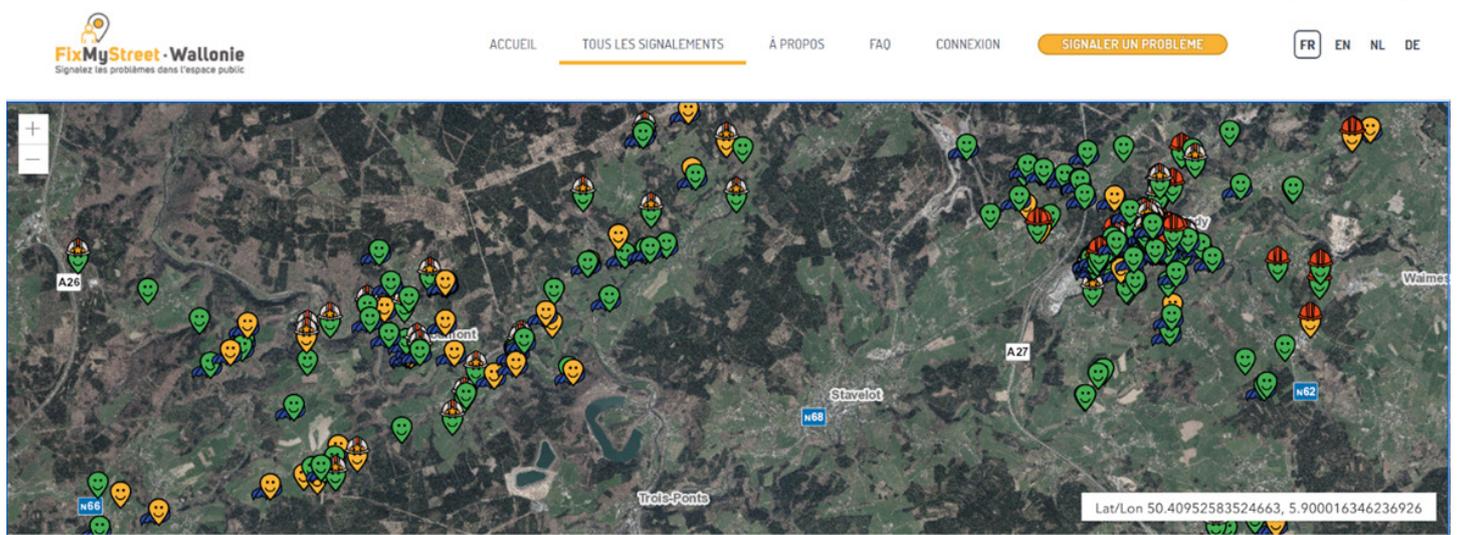
Sur simple demande à tanguy.wera@stoumont.be, des sacs poubelles, chasubles, pinces, sacoches, brassards estampillés aux couleurs de BeWapp sont toujours disponibles, sur simple demande. Les sacs peuvent être sortis en même temps que les containers et sacs bleus afin d'être collectés sans frais. Les citoyens qui font ce genre de démarches sont invités à signaler leur geste sur <https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/ambassadeurs/>

L'application FixMyStreet reste bien utile et est adoptée dans de plus en plus nombreuses communes wallonnes. Si vous ne l'avez pas encore téléchargée, n'hésitez pas, son utilisation est rendue de plus en plus facile au fil des évolutions. Chaque semaine, dès qu'ils en ont l'occasion, notre agent constatateur ou le responsable de notre service des travaux donnent suite aux signalements (dépôt sauvage, avaloir bouché, mobilier urbain endommagé...). Tous les problèmes ne se règlent pas en quelques heures, mais tous sont examinés et si une preuve permet d'identifier l'auteur d'une infraction environnementale, tout est fait pour sanctionner ce dernier. Les récipiendaires de ce genre de contraventions vous l'avoueront peut-être : les amendes poussent à réfléchir avant de récidiver.

Ces quelques lignes sont donc l'occasion de remercier une fois de plus les bénévoles qui sillonnent nos routes, l'équipe de coordination du contrat-rivière Amblève Rour qui parcourt nos cours d'eau, les agents de la commune de Stoumont, les ASBL du territoire (Fagotin, Parc Naturel des Sources) et l'entreprise Spadel qui prennent chacun leur part dans ce vaste chantier de la propreté publique.

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement



UNE PETITE VICTOIRE !

Si vous avez d'excellents yeux, vous l'avez peut-être vu dans les pages de votre nouveau calendrier de collecte des déchets, un des motifs de frustration en 2022 est aujourd'hui résolu.

En effet, la collecte des sacs PMC ne se faisait pas lorsque le jeudi tombait un jour férié, ce qui amenait à conserver ses sacs parfois quatre semaines sans collecte et sans possibilité de s'en débarrasser. Nous avons relayé le mécontentement des citoyens à IDELUX qui, dans un premier temps, n'avait pas pu mettre en place de solution satisfaisante à cette difficulté. C'est aujourd'hui chose faite : lorsque le jour férié tombe un jour de collecte, **il est désormais autorisé de déposer son sac PMC exceptionnellement au recyparc de la commune le jour d'ouverture qui précède et qui suit.** Vérification faite, pas de jeudi férié cette année 2023 mais



c'est une information précieuse à garder en mémoire le jour où cela surviendra.

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement

PROPRETÉ PUBLIQUE : DES OUTILS À PORTÉE DE MAIN



Les infos d'IDELUX : les capsules de café, c'est désormais dans le sac bleu !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les capsules de café (et autres boissons) doivent être jetées dans le sac bleu PMC. Pour la Belgique, cela permettra de collecter et de recycler 4 500 tonnes de matériaux supplémentaires.

Cette nouvelle consigne concerne les capsules de café, mais aussi de thé, de chocolat chaud et autres boissons chaudes, qu'elles soient en aluminium ou en plastique. Notez que la majorité des capsules sont composées d'aluminium, un matériau recyclable à l'infini. Les capsules en plastique offrent elles aussi un grand potentiel de recyclage. Pour qu'une nouvelle filière de recyclage se mette en place, il faut pouvoir collecter et trier séparément les déchets en question. Ainsi, il a fallu adapter les centres de tri. Grâce à un investissement supplémentaire, c'est désormais chose faite. Le flux sera donc disponible en quantité suffisante. La prochaine étape consistera à éliminer le marc, les autres résidus. Il en résultera un flux de matière prêt à être transformé en nouveaux objets et emballages.

Sac bleu PMC, astuces pour encore mieux trier !

La consigne principale pour le sac bleu PMC est de n'y jeter que des **emballages** ! À l'inverse, les objets en plastique qui ne sont pas des emballages, comme des jouets cassés, des marqueurs, des sandales, des petits seaux... ne peuvent en

aucun cas être jetés dans le sac bleu. Faites d'autant plus attention de ne jamais y jeter des objets contenant des piles ou des batteries (présentes dans certains jouets en plastique), de petits électro, des bonbonnes de réchaud à gaz... Ces déchets provoquent des incendies dans les camions de collecte et les centres de tri ! La solution pour ces déchets est le recyparc, dans les catégories « déchets électroniques », « piles et batteries » ou « déchets spéciaux des ménages ».

5 autres conseils :

- Pas de petits sacs fermés dans le sac bleu PMC
- Pas de déchets empilés les uns dans les autres
- Bien séparer les opercules des barquettes et autres pots
- Déshabiller les bouteilles de leur film plastique
- Découper les grands films plastiques (taille de max 1m²)



En 2022, l'équipe « Biodiversité » du Parc naturel des Sources a parcouru le territoire de long en large à la recherche de petites bêtes et de petites plantes indicatrices du « réseau écologique ». Ce réseau est en fait une représentation des habitats et de leurs connexions. Ces dernières sont indispensables pour assurer aux espèces une meilleure chance de réaliser leur cycle de vie en leur conférant un habitat de qualité, et pour augmenter le brassage génétique afin d'éviter la consanguinité. Plus la proximité géographique d'habitats similaires est forte, plus la qualité du réseau est bonne. C'est notamment dans cet esprit de « connecter les habitats » que le LIFE Ardenne liégeoise a restauré des tourbières et des habitats fagnards tout le long de la ligne de crête entre Spa et Stoumont et bien au-delà !

L'année dernière, les chargés de mission du parc ont collecté plus de 3000 données de présence d'espèces sur le territoire, dont certaines sont très rares (Grand rhinolophe) voire inconnues (Triton crêté). Toutes ces informations serviront d'une part, à proposer des aménagements qui permettront de recréer des connexions entre les différents milieux et, d'autre part, à émettre des recommandations sur l'aménagement du territoire afin d'éviter de créer de nouveaux « trous » dans le réseau écologique.

En 2023, les inventaires se poursuivront avec, pour commencer, l'inventaire de tritons dans les points d'eau et la pose de plaques à reptiles.

Dans la pratique, pour les tritons, l'équipe du parc pose un dispositif de capture non létal à la tombée de la nuit.



Le lendemain matin, les tritons sont identifiés, comptés et libérés. Afin d'avoir une étude la plus exhaustive possible de la répartition de ces amphibiens sur le parc, nous sommes à la recherche de points d'eau à inventorier.

Nous profitons également de la fin de l'hiver pour poser des plaques à reptiles. Il s'agit de morceaux de tôle métallique de 1 m² sous lesquels les reptiles (couleuvres, lézards et orvets) viennent prendre la chaleur dont ils ont besoin ou s'abriter. Nous passons toutes les 2 semaines soulever ces plaques. Pour que les reptiles y soient habitués et les utilisent, nous commençons très tôt à les implanter dans leur environnement. Là aussi, nous sommes à la recherche de propriétaires qui accepteraient d'accueillir une ou plusieurs plaque(s) – sous réserve de leur localisation pertinente dans le réseau écologique. Ces plaques sont susceptibles de rester jusqu'à la fin septembre suivant les conditions météorologiques et dans le cas où aucune donnée ne serait relevée.

Si vous souhaitez nous aider en acceptant d'installer l'un de ces dispositifs d'inventaire pour un jour (amphibiens) ou pour une saison (reptiles) n'hésitez pas à nous contacter par mail : info@parcnatureldessources.be ou par téléphone au 087/63.22.05. Nous sommes également disponibles pour répondre à vos questions.



L'équipe du Parc naturel des Sources a décidé de se dévoiler au grand complet ! Découvrez les différents chargés de mission qui la composent :

De gauche à droite : Corentin DE KEYSER, Pierre COLLARD, Charlotte DAMOISEAUX, Pascale BAIRIN, Valérie DUMOULIN, Hélène FAUVEAUX et Paul CRISMER. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur notre site internet www.parcnatureldessources.be et notre page Facebook.

Save the date ! Le 23 septembre 2023 aura lieu la première édition de la fête du Parc naturel des Sources : « Les Émergentes ». Celle-ci se tiendra à L'Etoile forestière stoumontoise de 14h à 22h. De plus amples informations vous parviendront via notre site internet www.parcnatureldessources.be et notre page Facebook.



PNS-INAUGURATION DU PARCOURS NATUR'ACCESSIBLE-23 SEPTEMBRE 2022

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Président du Parc naturel des Sources

Madame la Représentante de la Ministre Valérie De Bue,

Monsieur le Représentant de la Fédération des Parcs naturels,

Madame la Représentante d'Access-I,

Monsieur le Représentant du Parc naturel des Deux-Ourthes

Madame la Directrice du Parc naturel des Sources,

Chers membres du Parc naturel des Sources,

Chers vous toutes et tous,

Au nom du Conseil d'Administration, je suis particulièrement heureux de vous accueillir, dans ce très beau lieu que représente le Domaine de Berinzenne, situé au cœur du Parc naturel des Sources.

11^e Parc naturel de Wallonie reconnu en juillet 2017, je rappelle que le Parc naturel des Sources puise son originalité dans un partenariat public-privé, entre les communes de Spa et de Stoumont, le Groupe Spadel et le Domaine de Berinzenne. Quatre partenaires qui partagent une volonté commune de protéger et de valoriser les ressources naturelles dans une optique de développement durable et dans une vision à long terme !

Si l'élément fondateur de l'identité de notre Parc est



incontestablement l'eau, la forêt et la ruralité en constituent les 2^e et 3^e fils conducteurs.

Nous sommes rassemblés ce jour autour d'un des premiers projets portés par notre Parc, avec le soutien de notre Fédération et l'accompagnement d'Access-I et qui est matérialisé par ce très beau parcours. Un projet inclusif important à nos yeux et maximalisant l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques.

Ce parcours est en effet spécifiquement conçu pour des personnes malentendantes, sourdes, malvoyantes ou présentant des troubles de compréhension. Il permet de découvrir les richesses de ce site exceptionnel.

Le budget total alloué à ce projet avoisine € 36.000, co-financé au travers d'un subside Natur'Accessible (€ 25.000), complété d'une participation financière de la Province de Liège, du LIFE BNIP et du Parc naturel des Sources et sa subvention ruralité. Un financement global, sans lequel le projet n'aurait pu voir le jour.

La programmation des travaux a permis

- *D'améliorer la signalisation des places de parking destinées au PMR*
- *De stabiliser et de sécuriser l'entrée, ici devant vous*
- *D'installer une table d'orientation reprenant toutes les balades didactiques du Domaine dont le parcours certifié Access-I*
- *D'installer 5 bancs aménagés sur un parcours de 2 km et 5 modules didactiques, autour des oiseaux, des*



essences feuillues, du réseau Natura 2000, de la grande faune et du cycle de vie d'une libellule. Ces modules sont en lien direct avec Natura 2000. Nous nous situons en effet en bordure de 2 sites Natura 2000, l'un fagnard, l'autre forestier.

Chacun de ces modules est agrémenté d'une piste audio téléchargeable à l'avance, via le site du Parc naturel ou au travers d'un QR Code sur chaque module

Avant de vous inviter à découvrir en groupes, une des boucles du parcours puis de nous retrouver au musée



de la Forêt et des Eaux, pour un moment de convivialité autour d'un concert chansonné et d'un apéritif dinatoire, je souhaiterais vivement remercier les différents intervenants dans le financement, notre Fédération pour son soutien, Access-I pour son accompagnement, l'équipe du Parc pour tout le suivi de ce projet ainsi que l'entrepreneur local Daniel Manguette & Fils pour sa réalisation.

Je vous remercie pour votre attention. et cède la parole à la Représentante de la Ministre Valérie De Bue.



OBLIGATION DE CLÔTURER LES PÂTURES RIVERAINES DES COURS D'EAU EN DATE DU 1ER JANVIER 2023

Dois-je placer des clôtures le long de ma parcelle agricole pâturée ?

Oui, le long des cours d'eau non navigables classés

Depuis le 1er Janvier 2023, tous les cours d'eau non navigable classés (cours d'eau de 1ère, 2ème et 3ème catégorie) qui sont accessibles aux bétails doivent être clôturés. C'est une obligation légale dans une logique de protection de la qualité des eaux en lien avec la Directive Cadre Eau. Certaines anciennes communes avaient une dérogation afin de ne pas poser de clôture, celle-ci n'est plus valable.

Ça dépend, le long des cours d'eau non navigables non classés

Pour les cours d'eau non classés, ceux-ci doivent être obligatoirement clôturés s'ils sont situés dans une de ces cinq zones sensibles :

- Réseau Natura 2000 ;
- Zone de baignade ;
- Amont d'une zone de baignade ;
- Zone à enjeux spécifiques définies par le Gouvernement ;
- Zone de prévention des captages.

Le portail « WalOnMap » du Service Public de Wallonie reprend une cartographie des cours d'eau concernés par l'obligation de clôture.

En pratique, la clôture doit se trouver à 1 m, mesuré à partir de la crête de berge du cours d'eau. La clôture doit être permanente (ou temporaire durant la saison de pâturage). Remarques : pour les clôtures placées avant le 1er avril 2014, cette distance minimale est de 0,75m.

Pourquoi ?

CONTRAT RIVIÈRE AMBLÈVE-ROUR

Des études environnementales démontrent que laisser le bétail aller s'abreuver dans le cours d'eau est dommageable pour la qualité des eaux et la structure des cours d'eau.

Le bétail piétine la berge, l'érode et amène des sédiments qui colmatent et envasent les cours d'eau. Or, les cours d'eau abritent une faune et une flore qui ont besoin de conditions spécifiques pour survivre. Tous ces phénomènes menacent ces écosystèmes.

Les déjections animales rejetées directement dans le cours d'eau entraînent aussi des contaminations et diminuent la qualité de l'eau. La présence de beaucoup de matière organique a pour conséquence la prolifération d'algues vertes (eutrophisation). De plus, il y a des impacts négatifs pour le bétail lui-même : maladies induites par l'eau (mammite, diarrhée, leptospirose...), blessures aux pattes, accroissement des toxines produites par les algues, ...

Pour ces différentes raisons, il est préférable de ne pas laisser l'accès au cours d'eau au bétail et de mettre un abreuvoir adapté. Il est possible de concilier les besoins en eau du bétail et respect des milieux naturels.

Est-il possible de bénéficier de subventions pour la pose de clôture ?

Oui via la plantation de haies le long du cours d'eau

Il est possible d'associer la mise en place d'une clôture avec la plantation d'une haie, aussi appelé cordon rivulaire et de bénéficier d'une subvention. Un cordon rivulaire (auss appelé « ripisylve ») est une haie ou un alignement d'arbres indigènes le long d'un cours d'eau en milieu agricole. Avantages des haies : elles assurent la rétention d'eau et le maintien des berges. Elles protègent le bétail en cas de forte chaleur et permettent un abri contre le vent.

La plantation de haies bénéficie de 2 régimes de subventions pouvant conduire à un remboursement qui couvre presque

la totalité des plants installés et de la main d'œuvre. Les modalités des subventions sont accessibles via : <https://yesweplant.wallonie.be> et www.wallonie.be/fr/demarches/participer-au-programme-wallon-de-developpement-rural-2014-2022.

Informations supplémentaires : Plantations : 0493 33 15 89 - plantations@natagriwal.be

Oui via les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

MAEC Prairie rivulaire : Elle est constituée d'une bande de 20 m de prairie le long du cours d'eau, en ce inclus le cordon rivulaire. Compensation annuelle de 470€/ha (depuis le 01/01/2023) sur une largeur de 20 mètres à partir du cours d'eau.

Oui possibilité si vous êtes en Natura 2000 ou dans un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Les clôtures peuvent être subventionnées si elles sont associées à la plantation d'un cordon rivulaire. Le creusement de mares, qui peuvent servir de point d'abreuvement pour le bétail, peut également y être subventionné dans certains cas de figure.

J'ai un pâturage extensif favorable à la biodiversité, suis-je concerné ?

Ce type de parcelle (charge moyenne de max 0.5 UGB/ha.an) peut bénéficier d'une dérogation accordée par le DNF.



Il n'est pas obligatoire de poser des clôtures. Ces parcelles peuvent aussi bénéficier de la MAEC « Prairie de haute valeur biologique ». Ces parcelles peuvent aussi être sous statut réserve naturelle domaniale (RND), réserve naturelle agréée (RNA) ou zone humide d'intérêt biologique (ZHIB).

CONTRAT DE RIVIÈRES AMBLÈVE/ROUR : SIGNATURE OFFICIELLE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2023-2025 EN LA SALLE LOISIRS ET JEUNESSE DE RAHIER, LE VENDREDI 27 JANVIER 2023

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Mesdames, Messieurs,

Chères vous toutes, chers vous tous,

En vos titres et qualités,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir accueillir ce soir, en la salle Loisirs et Jeunesse de Rahier, l'ensemble des acteurs et partenaires, dans le cadre de la signature officielle du Protocole d'accord 2023-2025 du contrat de rivières Amblève/Rour.

Particulièrement heureux, tout d'abord, au nom de l'Administration communale de Stoumont, des membres du Collège et du Conseil ici présents. En effet, c'est la première



fois que notre commune a l'honneur pouvoir accueillir sur son territoire cette cérémonie !

Particulièrement heureux ensuite, en tant que Président du Parc naturel des Sources, dont le Contrat de rivières Amblève/Rour est membre à part entière et représenté au sein de son Conseil d'Administration.

Le Parc naturel des Sources dont le principal fil conducteur est l'eau. En effet, l'eau y est présente sous toutes ses formes, souterraines, minérales naturelles, thermales, en provenance de milieux humides (et plus particulièrement des tourbières) ou encore de surface, au travers de nos ruisseaux et de nos rivières dont l'Amblève et ses affluents ! Dans ce contexte, la préservation et la mise en valeur des eaux de surface et des ressources aquifères représentent un des objectifs stratégiques de notre plan de gestion.

Particulièrement heureux enfin, car c'est à Stoumont que le contrat de rivières Amblève/Rour célèbre son 20^è anniversaire, pour lequel j'adresse à toute l'équipe mes plus vives félicitations ! Mais je laisserai son Président, Jean-Pol, vous en exprimer davantage à ce sujet.

Avant de clôturer, je souhaiterais au nom du Collège communal remercier :

- La cellule de coordination du contrat de rivières qui, malgré sa petite taille et ses moyens, est particulièrement engagée et réalise un travail formidable. Félicitations pour toute votre implication au quotidien et la qualité de vos actions !
- Les membres du personnel communal et particulièrement Marie-Françoise Perat, de notre service Environnement, pour leur participation à

l'organisation de cette après-midi-soirée

- La SA Bru-Chevron pour les visites de l'usine d'embouteillage organisées cette après-midi. La SA Bru-Chevron est un partenaire historique de notre commune, au travers de la concession de ses sources. L'eau de Bru participe à la notoriété de notre Commune. Je vous encourage donc vivement à consommer « local », ce qui fera également toujours du bien à la caisse communale ... !

- L'Asbl Loisirs et Jeunesse, pour la mise à disposition de la salle
- L'Asbl Les Amis de l'Ancien Château, pour la mise à disposition du matériel sono
- Chacune et chacun d'entre vous qui témoignez de l'intérêt pour l'Action de notre contrat de rivières

Merci pour votre attention.

Joyeux anniversaire ! Belle et longue route au contrat de rivières Amblève/Rour !



ÉCLAIRAGE NOCTURNE

ÉCLAIRAGE NOCTURNE ET CIEL ÉTOILÉ

Avec les hameaux de Cheneux, Monceau, Roanne, Roanne-Coo, La Venne, Chession, Targnon, Naze et divers points épars sur la commune, l'année 2023 verra mise en œuvre la dernière phase de remplacement des points d'éclairage public, passant au LED tous les luminaires au sodium haute pression et basse pression.

Ce passage au LED, les riverains concernés le savent, s'est accompagné d'une réflexion sur les points à éventuellement ne pas renouveler pour des raisons d'économie, de santé, de sauvegarde de la biodiversité et d'impact climatique, le poste « éclairage public » pesant lourd dans le bilan carbone des communes. C'est ainsi qu'entre 2012 et 2021, une économie de 8 % du nombre de points d'éclairage a pu être réalisée passant de 738 à 675 points d'éclairage. Rien qu'en ne renouvelant pas les points d'éclairage, c'est plus de 25 000 € d'économie qui ont pu être réalisés, sans même compter l'économie sur les factures d'énergie des années à venir. Ce chiffre ne tient pas compte des derniers programmes de remplacement entamés sur La Gleize et Moulin du Ruy.

La fin de l'année de 2022 a également vu l'enclenchement de la phase-test de l'extinction entre 0 h et 5 h du matin dans le cadre de l'explosion des coûts de l'énergie. Un effort de sobriété qui, de l'aveu même de nombreux riverains, n'enlève rien au confort et n'est pas, dans nos régions où l'habitat est dispersé, corrélé avec une quelconque augmentation des effractions, la plupart

des vols étant perpétrés lors de l'absence des propriétaires de leur domicile, plutôt en journée donc. Le 28 novembre dernier, une balade nocturne était d'ailleurs organisée à La Gleize, à l'initiative du Parc Naturel et en présence d'Ores, de la Police et d'un échevin de la commune de Plombières, ayant procédé quelques mois auparavant à la même démarche d'extinction et venu nous apporter son retour d'expérience.

Prochamment, la démarche de consultation des riverains des hameaux évoqués au début de l'article s'ouvrira afin d'identifier les potentielles économies encore à réaliser lors du remplacement des luminaires. Fin mars, la mesure d'extinction entre 0 h et 5 h du matin sera évaluée, vos retours et observations sont les bienvenus.

Tanguy Wera

Échevin de l'Environnement



© H.Fauveaux - Parc Naturel des Sources

MOBILITÉ : UNE SOLUTION À PORTÉE DE MAIN

Le tableau est connu : avec 53 % de sa population disposant d'un arrêt de transport en commun à moins d'un kilomètre de son foyer, la commune de Stoumont est officiellement la moins bien desservie en transports en commun, loin devant

MOBILITÉ

Erezée, Lens, Retie ou Vorselaar dont 71 à 73 % de la population bénéficie des mêmes « facilités ». Cet état de fait est sans doute moins dû à un complot des opérateurs de transports publics qu'à une autre statistique éclairante : avec 29 habitants au kilomètre carré, Stoumont est aussi dans le haut du peloton des communes les moins densément peuplées de Belgique, juste derrière Daverdisse et Vresse-

sur-Semois (25 hab./km²) et Sainte-Ode (27 hab./km²).

Alors, les Stoumontois et Stoumontoises sont-ils condamnés à la dépendance à la voiture individuelle, à la merci des variations de cout du carburant et de l'énergie ? Rien n'est moins sûr.

Des initiatives ont été entreprises jusqu'à ce jour. Le placement des panneaux covoit'stop, il y a quelques années, ne répondait pas, semble-t-il, aux habitudes de la population en termes de mobilité, le service des travaux les a donc retirés voici quelques mois afin de ne pas brouiller la lisibilité de nos abords de voiries avec une communication non pertinente.

Plus récemment, l'interpellation faite à la SNCB pour rouvrir un point d'arrêt sur la commune a elle aussi rencontré des obstacles. Pour mémoire, la société des chemins de fer a pointé différents éléments comme la faible densité d'habitations autour de la gare faisant craindre un potentiel de voyageurs trop bas, les difficultés de croisement de trains sur une voie unique entraînant une faible flexibilité des horaires, horaires eux-mêmes déterminés également par les correspondances et l'entretien des machines à Liège-Guillemins.

Ces revers n'ont pas été de nature à saper la détermination de citoyens impliqués dans le comité de pilotage du Plan Climat de la commune. En effet, si le transport est le deuxième consommateur d'énergie (et le 2e émetteur de CO2) du territoire avec plus de 30 % de l'énergie totale consommée sur le territoire c'est évidemment dû au fait que Stoumont est, autre statistique qui coule de source, parmi les communes dont la population est le mieux équipée en voitures personnelles (seuls 14,6 % des ménages stoumontois n'en disposent pas, contre 44,8 % à Liège par exemple).

Culture

CULTURE : FAITES CONNAITRE VOS ÉVÈNEMENTS !

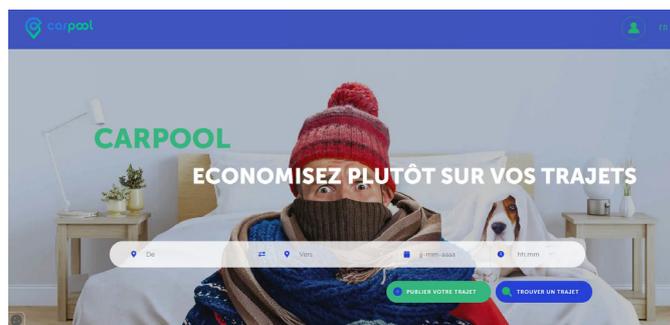
La vitalité culturelle de notre territoire force le respect : concerts, cabarets, spectacles, expositions, repas traditionnels, marchés de Noël, projections, rencontres-débats, promenades-découvertes... On en viendrait à oublier que Stoumont n'est qu'une commune de 3000 habitants tant chaque village et hameau foisonne de son activité « à ne manquer sous aucun prétexte ».

Ces quelques lignes pour remercier la fantastique énergie bénévole que mettent un nombre incalculable de nos concitoyens afin de faire vivre à tous des moments uniques. Sans cette énergie-là, la vie sur nos collines serait bien triste ! Par ailleurs, afin d'assurer le succès de vos manifestation, il importe toujours d'en faire la publicité la plus large possible. Ainsi, nous saisissons toutes les deux semaines, le lundi, à 8h45 précises, l'opportunité du micro que nous tend la radio locale Impact FM pour passer en revue les différents

Qu'à cela ne tienne : faisons de cette caractéristique une opportunité ! Nous sommes nombreux à posséder une voiture ? Partageons nos trajets ! Si l'initiative de Covoit'Stop n'a pas suscité l'adhésion, c'est sans doute dû à l'imprédictibilité forte, tant du côté des conducteurs que de celui des candidats au déplacement : il est en effet peu engageant d'aller se poster au bord d'une grand-route peu fréquentée, sous la pluie, en espérant que passera un conducteur sympathique allant justement dans la direction souhaitée. La solution proposée par les citoyens du comité de pilotage du Plan Climat contourne cet écueil : une plateforme numérique de covoiturage permettant aux voyageurs d'anticiper les trajets souhaités et, pour les conducteurs, de couvrir une partie des frais de carburant ou d'énergie par le biais d'une contribution juste aux couts du transport.

En nouant une convention avec la société MPact qui met à disposition la plateforme Carpool, le conseil communal du 31 janvier a ainsi pu apporter une nouvelle piste de solution pour faire face à l'enjeu de la mobilité au départ de Stoumont. Aux citoyens, maintenant, de s'emparer de l'outil en se connectant sur <https://www.carpool.be>

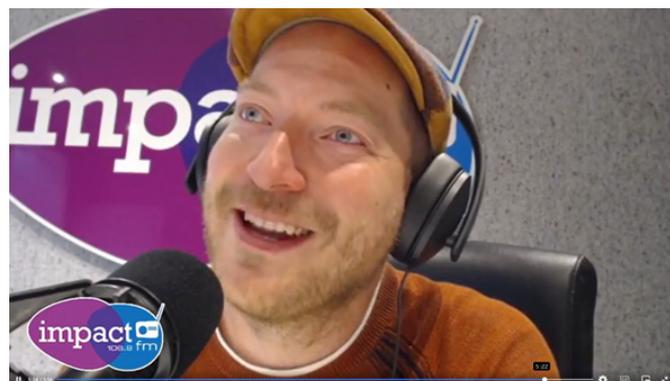
Tanguy Wera
Échevin de la Transition



AGENDA

évènements à venir sur la commune de Stoumont. N'hésitez pas, dès lors, à nous communiquer à l'adresse tanguy.wera@stoumont.be l'ensemble des informations pratiques et alléchantes concernant vos manifestations, nous nous ferons un plaisir de les relayer.

Tanguy Wera
Échevin de la Culture



LES 23, 24 ET 25 SEPTEMBRE, ANNE-CATHERINE DEFECHEREUX A PROGRAMMÉ SA PREMIÈRE EXPOSITION EN COLLABORATION AVEC L'ASBL LA VALLONIA

D'origine liégeoise, Anne-Catherine Defechereux, épouse De Neve, est née en 1966.

Dès l'âge de 6 ans, entourée de son frère et de ses parents, elle passe les WE et les vacances dans leur seconde résidence, sise au cœur du village de Moulin du Ruy.

Infirmière de formation, elle travaille de nombreuses années en milieu hospitalier ainsi qu'au Centre de Réhabilitation de Borgoumont.

Habitant à Moulin du Ruy depuis de nombreuses années dans la maison familiale, Anne-Catherine est une passionnée.

D'abord pour la musique. Elle joue en effet du piano depuis l'âge de 6 ans. Elle a débuté le violoncelle il y a 5 ans au Conservatoire de Verviers. Elle poursuit aujourd'hui à l'Académie des Fourons et fait partie de l'orchestre à cordes de Saint-Vith.

Ensuite pour les chevaux. Elle a débuté l'équitation à l'âge de 12 ans. Vous pouvez la croiser régulièrement en balade autour de Moulin du Ruy

Son parcours professionnel terminé, et dormant peu, elle s'est orientée il y a un an, vers le dessin, une nouvelle passion journalière. D'abord vers le dessin acrylique puis vers le dessin pastel sec.

Anne-Catherine est autodidacte, progresse notamment au travers de conseils glanés sur le net et se considère comme une débutante.

Elle a exposé, pour la première fois et avec beaucoup d'humilité, le fruit de son travail le 4^e WE de septembre en la salle La Vallonia de Moulin du Ruy.

Les visiteurs ont pu apprécier de visu une trentaine de ses réalisations et plus encore, au travers de l'album mis à disposition.

Le vernissage de l'exposition a eu lieu le vendredi 23 septembre, en présence de l'orchestre à cordes de Saint-Vith. Un moment suspendu !

L'exposition s'est poursuivie les samedi 24 et dimanche 25 septembre.

Avec le soutien de l'Asbl La Vallonia et de Daniel, son époux, Anne-Catherine a pu accueillir un public nombreux, avec lequel elle a pu partager et évoquer ce que représente pour elle, cette nouvelle passion.

Nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre ce chemin et à vivre sa passion !

Didier Gilkinet
Bourgmestre



Vie associative

LES CHUCHOTEUSES

Qu'est-ce qu'elles pensent de nous ? Qu'est-ce qu'elles se racontent en aparté ces chuchoteuses puisque c'est le nom attribué par leur créateur Geert-Jan Maille ?

Ceux qui suivent les nouvelles de l'ancien château de Rahier les connaissent et connaissent leur histoire.

L'été dernier, l'ASBL organisait une exposition d'artistes stoumontois, qui connut un beau succès, plus de 500 visiteurs. Une des œuvres trouva sa place sur la belle terrasse du château. Une place qui lui convenait tellement bien que, convaincus par les nombreux commentaires des visiteurs, nous décidâmes que les « Whisperers »* y resteraient.

Dix mille euros c'était la somme qu'il fallait réunir pour concrétiser ce beau projet. Ceux, parmi vous, qui œuvrent au sein d'une ASBL savent que ce n'est pas chose facile, surtout pour une ASBL à caractère culturel, de réunir une telle somme.

Pas facile non plus, vu le contexte actuel, où les motifs d'inquiétudes ne manquent pas. Mais justement, persuadé que les œuvres artistiques nous permettent de nous évader d'un quotidien anxigène et nous donner les ressources nécessaires à supporter ce monde qui devient insupportable, le conseil d'administration décida de se lancer dans l'aventure.

Avec le soutien de Qualité Village Wallonie, qui permettait une déduction fiscale pour les dons à partir de 40,00€, nous ouvrîmes une souscription publique. La même opération qu'en 1997 pour réunir les 500,000 francs belges qui nous permettaient d'acquérir le site.

Même méthode, même résultat. A l'heure où j'écris ces lignes nous avons recueilli 7000,00€ et nous avons encore des promesses qui devraient nous permettre d'atteindre les 8000,00€. Les finances de l'ASBL permettent de financer le solde mais le compte permettant la déductibilité fiscale reste ouvert (pour les lecteurs intéressés il s'agit du compte n°BE26 0882 4526 7929 avec en communication : Sculptures Rahier).

Si je profite de ce bulletin communal pour vous conter cette belle histoire, c'est surtout pour moi l'occasion de remercier tous les contributeurs.

Ainsi un grand merci à la commune de Stoumont pour nous avoir attribué un subside de 250,00€ et au centre culturel de Spa-Jalhay-Stoumont un montant de 500,00€

Merci aussi, et peut-être surtout aux donateurs particuliers. Ils sont actuellement 56.

Peu importe le montant 10 ou 1000€, chacun donne selon ses moyens et prouve ainsi que dans ce monde désespérant, il nous reste encore des raisons d'espérer.

Philippe Goffin

Président de l'ASBL

Les Amis de l'Ancien Château de Rahier



* Whisper me the Future c'est le nom de l'oeuvre

Sport

LE 08 OCTOBRE, NOTRE COMMUNE ACCUEILLAIT L'ARRIVÉE DE LA 1ÈRE ÉTAPE DE LA 37È ÉDITION DE LA « PHILIPPE GILBERT JUNIORS »

Toujours un plaisir que d'accueillir cette belle organisation de nos voisins aqualiens.

L'opportunité pour notre Echevine des Sports, Vanessa Labruyère, et moi-même de féliciter ces futurs champions !

Didier Gilkinet
Bourgmestre



Journal de la Jeunesse

PETITE ENFANCE

DEUX HEUREUX ÉVÈNEMENTS...

Ils ne le savent pas parce qu'ils ne sont pas encore nés ou pas encore en âge de comprendre mais une excellente nouvelle vient de tomber pour les tout-petits habitants de la commune de Stoumont. Leurs parents ou futurs parents leur feront passer le message : deux dossiers de transformation et de création de crèches ont été retenus dans le cadre du Plan Cigogne +5200 conjointement élaboré par l'ONE et le SPW et visant à créer plus de cinq mille places d'accueil pour la petite enfance partout en Wallonie et à Bruxelles.

Du côté de Chevron, l'accord a été obtenu d'augmenter la capacité d'accueil (et, corolaire indispensable donc, le subside couvrant les frais de personnel) jusqu'à 14 places, faisant de l'actuel coaccueil une crèche officielle. Cette



© CCO :Unsplash

nouvelle formule devrait apporter non seulement un ballon d'oxygène pour les parents faisant souvent face à une saturation de la capacité d'accueil, mais elle apportera aussi de la stabilité dans le personnel. En effet, le statut de co-accueillante hors-domicile étant particulièrement précaire et voué à disparaître, statutairement parlant, d'ici quelques années, le milieu d'accueil de Chevron a fait face à un certain roulement au sein du personnel ces derniers mois.

Du côté de La Gleize, c'est un projet flambant neuf de 14 places également qui verra le jour d'ici quelques années. En effet, le conseil communal et le Centre d'Accueil les Heures Claires ont manifesté leur volonté d'inclure une dimension intergénérationnelle aux nouveaux bâtiments destinés à accueillir les résidents de Maison de Repos, Maison de Repos et de Soins actuellement installés à Borgoumont. Ainsi, lorsque le bâtiment sortira de terre, 80 % de la construction d'un espace « crèche » sera subsidiée par le plan-cigogne. Un autre ballon d'oxygène bienvenu, cette

fois, pour les caisses communales et celles des Heures Claires. Une fois la structure en place, ses frais de personnel seront, eux aussi, couverts par un subside ONE permettant de limiter la participation financière des parents à la hauteur de leurs capacités.

Vous l'aurez compris, il reste du chemin à parcourir, le dossier de La Gleize est bien sûr tributaire d'un calendrier plus large de construction de l'ensemble des infrastructures d'accueil. À Chevron par contre, en collaboration avec le Carrefour Régional de la Petite Enfance, actuel gestionnaire du coaccueil et futur gestionnaire de la crèche, la commune peut s'atteler immédiatement à la rédaction d'un projet pédagogique destiné à donner un cap aux futures équipes. Objectif : ouvrir ces 6 nouvelles places avant la fin de l'année civile !

Tanguy Wera

Echevin de la Petite Enfance

CHEMIN AU NATUREL

CHEMIN AU NATUREL

Après les élèves de Rahier voici 2 ans, c'était au tour des élèves de La Gleize, sous la houlette de M. Mathieu d'adopter un chemin. Adopter un chemin ? Késako ?

Le principe de base est décrit par l'ASBL Tous à Pieds à l'initiative du projet : Les chemins et sentiers jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Ainsi que la mobilité quotidienne qu'elle soit utilitaire ou de loisir. Le projet Chemins au Naturel entend sortir du discours pessimiste ambiant et passer à l'action. Les élèves d'une classe sont invités à adopter un chemin et à y faire des aménagements, des semis et des plantations qui contribuent au maintien et à la restauration de la biodiversité. En apprenant à connaître et à apprécier la biodiversité sur les sentiers, les enfants apprennent à la respecter et à la protéger.

Tout comme les élèves de Rahier avec le chemin vers le site des castors, les élèves de la classe de m. Mathieu ont donc adopté un petit chemin descendant depuis le Wérihay en direction du recyparc, à deux pas de leur école. Ils y ont aménagé des nichoirs, des hôtels à insecte, quelques plantations adaptées au profil et aux besoins des lieux afin d'y encourager la biodiversité en partenariat avec le service plantation de la commune. La commune salue cette manière très concrète de s'approprier l'espace public, les questions de biodiversité, de mobilité. Bravo à eux !

Tanguy Wera

Échevin de la Jeunesse... et de la Transition



OPÉRATION ARC-EN-CIEL : ATTENTION À LA DATE !

Cette année encore, l'opération Arc-en-Ciel passe par les écoles fondamentales pour une grande récolte de vivres non périssables au bénéfice d'associations d'enfants défavorisés. Laissons la parole aux principaux intéressés :

La nourriture que les associations reçoivent leur permet d'économiser de l'argent sur leur budget alimentation. Cet argent est alors utilisé pour organiser des journées de loisirs et des vacances pour les jeunes dont elles s'occupent. En effet, les subsides que reçoivent les associations ne sont malheureusement pas suffisants pour organiser ces activités. Et pourtant, les loisirs, les vacances et le jeu ne sont pas un luxe, mais un droit, comme le mentionne la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

L'Opération Arc-en-Ciel est aussi l'occasion de faire passer un message de solidarité et de fraternité au plus grand nombre, et surtout aux enfants ! En effet, les collecteurs de l'Opération Arc-en-Ciel sont souvent des jeunes comme des membres de mouvements de jeunesse ou d'associations locales, ou encore des élèves qui organisent la récolte au sein de leur école.

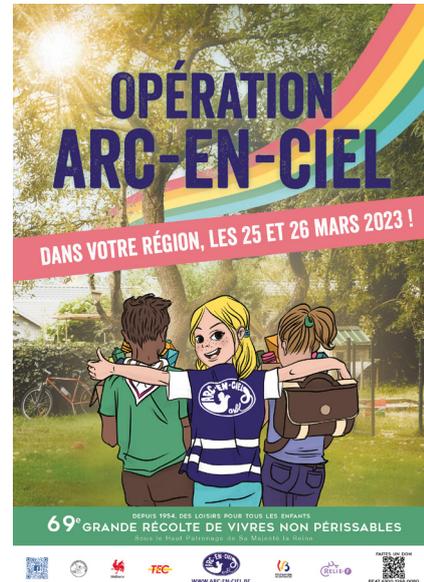
Notre région a su démontrer son efficacité dans ce genre d'évènements : l'an dernier, ce n'est pas moins de 5 tonnes

de vivres non-périssables qui avaient été collectés.

Période de Laetare oblige, les dates sont quelques peu modifiées par rapport à la campagne nationale : si la distribution des sacs de collecte se fera bien la semaine du 13 mars, la récolte sera pour le 24 mars, une fois les festivités carnavalesques passées !

Tanguy Wera

Échevin de la Jeunesse



DES NOUVELLES DES ÉCOLES

ECOLE COMMUNALE DE RAHIER



Maternelles M1

Noël 2022

Veillée de Noël : les enfants dorment à l'école...

Les lutins leur font une dernière farce avant de rejoindre le père Noël...

Activité cuisine: les sucettes -boules

Le retour de la neige pour le plus grand plaisir des petits et grands...





Maternelles M2 M3

Activités d'automne dans notre verger

- Préparation du jardin pour le printemps
- Dernières récoltes de pommes
- Plantation des glands après germination
- Entretien de la marre



Concours du plus beau sapin dans les écoles

Les classes primaires et maternelles ont participé au concours organisé par les Soroptimistes.



Le défi était de réaliser de belles décorations avec de la récup.

Nous avons remporté le prix du Jury, de nombreux livres et un atelier Conte.



La veillée de Noël

Les maternelles se retrouvent à l'école pour une veillée de Noël autour du sapin et une nuit avec tous les copains.



Plaisirs d'hiver

Nous partons à la recherche d'empreintes d'animaux et autres dans la neige.

Nous observons les changements dans notre verger.

Les jeux, les boules de neige, la glisse, un vrai bonheur : « C'est le plus beau jour de ma vie » a dit Joseph.



Les primaires

Les élèves participent à une journée sportive au centre Blanc Gravier au Sart Tilman.



Les élèves fabriquent des décorations pour Noël à partir d'objets de récupération.



ECOLE SAINTE-THÉRÈSE DE CHEVRON

Je m'appelle Louise, je suis une élève de l'école Sainte Thérèse de Chevron.

J'ai 11 ans et je suis en sixième année.

Cette année, je passe mon CEB. Je suis stressée mais en classe, on fait beaucoup d'exercices pour s'entraîner et pour le moment, nous travaillons sur les émotions donc, j'apprends aussi à gérer mon stress.

Les institutrices de mon école sont géniales.

En maternelle, Madame Christine et Madame Christelle aident les petits à grandir. Ils travaillent autour de projets, ils apprennent à être plus autonomes chaque jour.

En première et deuxième année, c'est Caroline. Son dada, c'est l'apprentissage de la lecture et les calculs jusque 100. Elle cuisine souvent avec ses élèves et ils apprennent ainsi plein de choses.

En troisième et quatrième année, c'est Vaishali. Elle est très attentive à notre manière de vivre ensemble. Dans sa classe, les matières se complexifient. Ca devient du sérieux !

En cinquième et sixième, c'est Stéphanie. Avec elle, on se prépare pour le secondaire. On devient des ados, à cet âge-là. Ce n'est pas toujours facile.

Il y a aussi Marie-Christine qui donne des cours chez les grands mais aussi la gym dans toutes les classes et la psychomotricité en maternelle.

Dans plusieurs classes, il y a des animaux et nous sommes responsables d'eux. C'est trop cool. On apprend à prendre soin de plus petit que soi.

Chaque vendredi, pendant que les institutrices sont en réunion, nous pouvons participer à des ateliers : équitation au Val de Lienne, couture avec Mademoiselle Cathy, tissage de la laine avec Debby (Les laines de Debby), Fagotin, éveils aux langues et à la culture slaves... Moi, je vais à l'équitation. J'adore !

L'année prochaine, il va y avoir de grands travaux dans l'école ; elle va être toute refaite.

Vous l'aurez compris, je suis dans une école merveilleuse et je n'ai pas du tout envie de la quitter.

Louise Julemont, 6e année



Journal des aînés

UNE CENTENAIRE À LA RÉSIDENCE PHILIPPE WATHELET DE BORGOUMONT : LE 24 NOVEMBRE 2022, MADAME CLAIRE DOSSOGNE A FÊTÉ SON CENTIÈME ANNIVERSAIRE

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre

Madame Dossogne, Claire,

C'est un grand jour pour vous car avoir l'opportunité de célébrer son 100^e anniversaire n'est pas anodin !

Notre Président du CPAS, Albert et moi-même sommes particulièrement heureux de partager ce moment à vos côtés et nous remercions Madame Candova et ses équipes pour cette invitation car c'est aussi un événement pour toute la Résidence Philippe Wathelet et pour la Commune de Stoumont !

Claire,

A la suite de notre agréable échange de ce mardi, je vous propose qu'ensemble, avec vos proches, nous remontions le temps.

Comme vous me l'avez exprimé en riant, vous voici sur le trône, tout comme Saint-Nicolas !

Oui, aujourd'hui, c'est bien vous, qui êtes mise à l'honneur !

Claire,

Domiciliée à Stoumont depuis le 3 juin 2021, vous êtes la troisième centenaire en vie, de notre belle commune.

En effet, vous êtes née à Gouvy dans la maison familiale le 23 novembre 1922. C'était un jeudi.

Vous serez le seul enfant de Marie et Jean Dossogne-Dengis. Un statut de fille unique qui ne vous a jamais dérangé car vous appréciez le calme et la solitude.

Originaires de Sprimont, vos parents, s'installent à Gouvy en 1920, afin que votre papa y développe, durant quelques années, une activité de tailleur de pierres.

Vous recevrez votre premier vélo à l'âge de 5 ans, en témoigne la très jolie photographie affichée dans votre chambre.

Toute la petite famille déménage ensuite vers Vielsalm en 1928 et vous intégrez l'institut du Sacré-Cœur. Vous êtes alors âgée de 6 ans et vous y resterez en pensionnat jusqu'à l'âge de 17 ans.

Vous travaillez bien à l'école et les sœurs de l'époque propose à vos parents de faire de vous une religieuse. Ce que votre papa refusera catégoriquement. Ce n'était pas non plus votre dessein.

Vous rêvez de poursuivre vos études ... ce qui est inconcevable pour votre papa, ayant la crainte de la mixité des établissements scolaires ... « papa était un primitif ... ». Il disait « il y a suffisamment de gratte-papiers, tu vas plutôt apprendre un métier ».

Nous sommes à une époque où l'avis des parents n'est pas

remis en question et vous vous orientez vers l'apprentissage du métier de coiffeuse.

Votre papa décède à l'âge de 51 ans. Nous sommes en 1941. Vous vivez avec votre maman et vous avez créé votre petit salon de coiffure à la maison.

Vous avez déjà beaucoup de travail et vous louez un salon à Courtil.

Lors de la fête du village, c'est l'affluence et un client attend pour passer le dernier. Après l'avoir coiffé, il vous demande si vous allez à la fête. Vous hésitez puis vous l'accompagnez et comme vous l'exprimez « C'était un bel homme et crac boum, un an plus tard nous nous marions, sans que j'aie vraiment eu le temps de l'étudier ! ».

C'est à Bovigny que vous épousez François Lommers. Nous sommes le 25 août 1945. La seconde guerre mondiale est terminée. C'est l'heure de la reconstruction.

Dès le début de votre mariage, vous achetez votre maison à Gouvy. Déjà dans la vie professionnelle, vous aviez eu l'opportunité d'épargner quelque peu. Il vous manquait 180.000 francs. Sur conseil du notaire de l'époque, vous contactez 2 agriculteurs de votre entourage, qui acceptent de vous prêter, l'un 100.000 francs, l'autre 80.000, le tout moyennant un remboursement en 10 ans et 10 % à la clé. C'était, semble-t-il, pratique courante à l'époque.

Le 29 février 1948 ponctue la naissance de votre fille Viviane. Un accouchement que vous qualifiez de « terrible » avec un poids de 5 kg. Depuis toujours, vous entretenez d'excellentes relations avec Viviane. Je puis témoigner de son appel téléphonique journalier à 17 heures précises.

Si votre époux n'est pas souvent présent à la maison, vous poursuivez votre activité de manière intense.



Votre métier de coiffeuse reste en effet au centre de vos préoccupations et vous alternez des prestations tantôt au salon, tantôt à domicile.

Vous vous gréez également quelques moments de repos et de loisirs. Ce n'est pas moins de 18 fois que vous vous rendez à Lourdes, généralement tous les 2 ans, en compagnie de François, votre mari.

Entretemps, la famille s'élargit de 4 petits-enfants (Corine, Frédéric, Didier, Bruno) et de 9 petits-enfants (et bientôt 10), qui vous écrivent et vous envoient des bricolages.

L'année 2005 sera synonyme de grands changements.

Elle coïncidera avec le décès de François, votre époux.

Puis, après 60 ans de travail sans discontinuité dans le métier de la coiffure, vous décidez de prendre une retraite bien méritée. Vous êtes âgée de 83 ans.

La coiffure, un métier que vous avez aimé, un métier qui a exigé un sens du contact et de la relation, une écoute active à la fois pour les conseils avisés et pour les confidences personnelles. Un métier qui a exigé aussi beaucoup de patience et un dynamisme à toute épreuve.

Bravo pour cette longévité professionnelle, Claire !

Nous sommes toujours en 2005. Une chute lors d'une promenade avec votre petit chien nécessite une intervention chirurgicale au niveau de la hanche. C'est ainsi que vous côtoyez pour la première fois le site de Borgoumont et ce durant 1 an, au niveau du centre de revalidation.

Vous réintégrez Gouvy, en toute autonomie, jusqu'en septembre 2020, moment où vous devez vous résigner à quitter définitivement et votre maison et votre petit chien, que vous aimez tant.

En effet, après une nouvelle opération au niveau de la hanche, vous ne pouvez plus vous déplacer. C'est ainsi que vous rejoignez la résidence Philippe Wathelet dont vous êtes aujourd'hui une réelle ambassadrice ! Je me permets de reprendre les mots que vous m'avez partagés « Je me plais bien ici, j'ai une belle chambre avec un petit balcon. Je salue la gentillesse de tous, la propreté des lieux, la qualité des repas et des divertissements proposés ». C'est un très beau message pour les équipes que je souhaite également remercier au passage.

Enfin, à la question de ce qui vous a le plus marqué durant toutes ces années, ce ne sont pas les évolutions technologiques diverses et variées mais bien l'évolution du coût de la vie et l'insécurité grandissante. Et nous pouvons ressentir une certaine nostalgie du temps passé.

Claire,

Voici retracées, en quelques mots, les grandes étapes de votre parcours hors du commun.

Vous attribuez le secret de votre longévité à votre bonne santé générale, à votre résistance, à votre bonne humeur constante.

Nous souhaitons aujourd'hui vous féliciter et vous remercier pour ce témoignage de vie. Une vie remplie de travail, de simplicité et de beaucoup d'abnégation, face aux différents moments de vous avez traversés (et je citerai, le décès prématuré de votre papa, le décès de votre petite-fille, un relationnel parfois compliqué avec votre époux François, ...). Vous faites preuve aujourd'hui encore de beaucoup de résilience (« je me suis habituée à mon petit fauteuil et je

suis bien»).

Si vos copines sont désormais les mésanges, vous démontrez une certaine addiction au jeu du Méli-mélo, auquel vous consacrez des journées entières. Vous n'êtes en effet pas adepte de la télévision.

Vous êtes encore très autonome et faites le maximum pour épargner le personnel, en assurant, par exemple, toujours vous-même votre propre mise au lit !

Claire,

Vous ne craignez pas la mort. Si vous n'aviez jamais imaginé vivre centenaire, vous êtes particulièrement heureuse de célébrer cet anniversaire, avec la réelle envie, de pouvoir poursuivre ce chemin plusieurs années encore.

Claire,

Ce mardi a été pour moi le plaisir et l'opportunité de la rencontre d'une personne coquette, à l'expression claire et fluide, dotée d'une impressionnante mémoire et d'un courage d'exception.

Entourée de vos proches, permettez-moi au nom de l'Administration Communale de Stoumont de vous féliciter et de vous souhaiter très sincèrement un très joyeux 100^e anniversaire !

Profitez de cet instant présent, entourée de vos proches et amis.

Je souhaite que tous vos vœux soient rencontrés pour la suite !

Félicitations !

Discours prononcé par J. Candova, Directrice de la Résidence Philippe Wathelet

Chère Madame Dossogne,

Avoir 100 ans, c'est pas banal mais il paraît qu'un enfant sur deux qui naît aujourd'hui pourrait aussi vivre un siècle.

En attendant, vous êtes là première centenaire que je rencontre et c'est un honneur pour moi et pour toute l'équipe de célébrer cet évènement dans notre maison.

Je me souviens de votre arrivée à Borgoumont. C'était en septembre 2020 et à peine quelques semaines plus tard, vous nous préveniez déjà que vos 100 bougies vous les souffleriez ici.

Alors, maintenant que ce vœu est exaucé, on se demande quel sera votre prochain challenge ?

Il semble qu'avec votre santé de fer et votre moral à toute épreuve vous repoussez toutes les limites. C'est quand même incroyable mais je sais ce que les collègues vont dire « C'est normal, C'est l'air de Borgoumont ! »

Ce qui est sûr c'est que vous êtes l'ambassadrice parfaite pour représenter notre chère maison de repos.

Et je vous en remercie.

D'ailleurs, je ne me lasse pas de vous entendre dire que toutes vos amies de Vielsalm feraient bien mieux de venir ici.

On les attend !

Je crois que vous pourriez convaincre n'importe qui avec votre sourire et ce n'est pas Françoise qui va me contredire.

Discours prononcé par F. De Bournonville, Ergothérapeute à la Résidence Philippe Wathelet

Mme Dossogne l'essayer c'est l'adopter comme dirait la publicité ! Je dirais même comment ne pas tomber sous son charme ?

Gentille, souriante, douce, à l'écoute, un peu têtue, très attentionnée pour chaque personne, pleine de projets et surtout partante pour toutes les bonnes choses de la vie :

- du voyage à la mer à la sortie à Belle-Ile,
- des chips Lays au verre de kir,
- d'une papote avec la voisine aux bingos avec les copains
- d'un bon restaurant à l'écoute d'un roman
- d'une demi tasse de café noir à la truite ardennaise en passant par un chocolat ou un spéculoos

- d'un beau foulard à une manucure colorée
- de la coiffeuse du lundi au jeu de triominos du mercredi
- et je pourrais encore en passer beaucoup mais surtout n'oublions pas

Vous avez une manière d'appréhender la vie toujours du bon côté sans ignorer les difficultés que vous affrontés courageusement.

Nous avons beaucoup à apprendre de vous et de votre manière de voir la vie ! C'est un réel plaisir que de vous voir au quotidien participer à la vie de la maison.

Merci d'être auprès de nous, merci d'être qui vous êtes et je vous souhaite encore beaucoup de bonheurs quotidiens en pleine santé.

Noces

CE SAMEDI 21 JANVIER, CÉCILE ET MARC DE HEPCEE ONT FÊTÉ LEURS NOCES DE DIAMANT !

Discours prononcé par Didier Gilkinet, Bourgmestre, en charge des Aînés

Madame de Limbourg, Monsieur de Hecpée,

Cécile, Marc,

10 ans, 10 ans déjà ... que vous m'avez exprimé nourrir le secret espoir de pouvoir poursuivre votre chemin de nombreuses années encore.

10 ans, 10 ans déjà ... que je vous ai donné rendez-vous en janvier 2023 !

Nous y sommes ! Et c'est avec beaucoup de plaisir que nous nous associons à vous pour partager ensemble avec vos proches, cet important moment de votre parcours à deux que représentent aujourd'hui vos 60 ans de mariage !

En effet, le samedi 12 janvier 1963, le Bourgmestre de la commune de Heusy, Edouard Tasté, scelle officiellement votre union, par laquelle vous vous engagez mutuellement à cheminer ensemble l'un pour l'autre, l'un avec l'autre.

Le mariage religieux est célébré en l'église Saint-Hubert de Heusy. L'hiver 1963 est particulièrement polaire. Il ne compte pas moins de 71 jours consécutifs de neige au sol. Mais rien ne vous empêchera d'entamer votre voyage à deux !

Cécile, Marc,

Voilà 60 ans que vous vous êtes engagés à faire route ensemble. Cela fait beaucoup d'années de mariage qui ont mutuellement transformé vos vies pour toujours !

Cette étape de votre vie de couple est symbolisée par l'éclat du diamant, la pierre précieuse la plus brillante et la plus durable de tous les matériaux naturels.

Vous avez taillé cette pierre, vous l'avez façonnée durant des années, de telle sorte qu'aujourd'hui, elle présente de

multiples facettes.

Je ne vais pas retracer les grandes étapes de votre cheminement, telles que j'ai eu l'opportunité de les évoquer le 25 février 2013 et qui sont bien connues de chacun des membres de votre famille ici présents.

Je rappellerai donc en quelques mots que :

- Cécile, tu es née, un samedi, le 23 septembre 1939 à Verviers, tandis que toi, Marc, tu es né un mardi, le 12 février 1935 à Liège
- dans la suite de votre mariage en 1963, votre famille s'est agrandie de 4 enfants, Nicolas, Doris, Pascale et Jean-Martin
- vous êtes aujourd'hui les heureux grands-parents de 11 petits-enfants

Cécile, Marc,

Certains éléments vous rapprochent, d'autres vous différencient, témoignant ainsi de votre complémentarité.

Parmi ceux qui vous rapprochent, nous pouvons notamment relever que

- vous êtes tous les deux issus de grande fratrie, 6 enfants pour Cécile, 5 enfants pour Marc



- vos papas respectifs étaient docteurs en droit
- durant votre jeunesse, vous fréquentez les mêmes cercles, les mêmes lieux, les mêmes soirées, ...
- ton enfance et ton adolescence au Congo resteront, pour toi une expérience de vie inoubliable, Cécile
- ta mission de 6 mois au Rwanda dans le cadre de ton service militaire auprès des para-commandos, Marc, te permettra de vivre l'Afrique, au cœur de toutes les échanges lors des repas familiaux ...
- vous avez tous les deux vécu une proximité certaine avec vos grands-parents respectifs

Parmi ceux qui vous différencient, nous pouvons notamment relever

- une formation d'ingénieur, plus cartésienne, Marc et ton non-souhait de devenir artiste-peintre
- une passion pour les relations humaines, Cécile et des formations en conseil conjugal et thérapie familiale
- l'une verviétoise, l'autre liégeois avec une préférence marquée pour le milieu urbain pour toi Cécile, une adaptation parfaite au milieu rural pour toi, Marc

Durant votre parcours commun, vous n'êtes pas particulièrement sédentaires et vous ne déménagerez pas moins de 9 fois en 33 ans, depuis Bruxelles, en passant par Hermalle sous Argenteau, Cointe ou encore Verviers ... et avec une installation définitive à Rahier en 1996.

En effet, vous séjournerez d'abord dans les années 1970, dans l'ancienne ferme que vous avez acquise et transformée à Rahier.

Vous faites de votre maison un véritable lieu de rassemblement et de rencontres intergénérationnelles. Un lieu d'accueil et de convivialité, à l'origine de nombreux merveilleux souvenirs, comme en témoigne encore le dernier réveillon de Noël !



L'accueil de vos enfants et de vos petits-enfants ainsi que les joies de l'échange et du partage, représentent, pour chacun d'entre vous, toujours des moments d'émotions particuliers. Et ce, de manière exacerbée, eu égard à l'éloignement géographique qui te pèse de plus en plus, Cécile.

Aujourd'hui, en dehors d'une période « d'hibernation » dans le courant du mois de janvier, vous restez encore très actifs.

Marc, avec la pratique du golf une fois par semaine, un peu de vélo, la lecture, les travaux d'entretien du jardin, le soutien aux Amis de l'Ancien Château et à ton frère aîné.

Cécile, avec beaucoup de lecture, le jardinage et des moments d'échanges et de partage, beaucoup trop peu nombreux à ton goût !

Cécile, Marc,

Diamant signifie inébranlable, inflexible, à l'image de l'amour et de la tendresse que vous vous offrez l'un à l'autre depuis plus de 60 ans !

Une relation de couple ne s'improvise pas. Elle se construit pas à pas, au jour le jour et vous avez réussi ce grand défi !

Progressivement, l'amour que vous vous portez l'un à l'autre a grandi, s'est renforcé et s'est enrichi.

Nous souhaitons aujourd'hui vous féliciter pour cette tendresse réciproque et cette complicité de toujours, pour ces moments de bonheurs multiples, ces peines partagées et ces plaisirs additionnés !

Nous souhaitons aujourd'hui vous féliciter pour ce beau témoignage d'une vie centrée sur la famille et orientée vers les autres.

60 ans de mariage, 60 ans de partage, un événement à vivre dans l'instant présent.

Savourez à sa juste valeur cette belle journée qui s'annonce !

Félicitations pour vos Noces de Diamant et cette fois, rendez-vous dans 5 ans, pour le Brillant !



